

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 5 juin 2023, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs

Ouverture de la séance :

- Signature du Livre d'or par Jeffrey Lu, étudiant en Techniques de sécurité incendie;
- Signature du Livre d'or par Pascale Fleury, coordonnatrice régionale Éco-Quartier Sud-Ouest.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2023

10.03 Déclaration / Proclamation

CA Direction des services administratifs

Rapport du maire sur les faits saillants des résultats financiers de l'exercice 2022 de l'arrondissement

10.04 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 8 mai 2023, à 19 h et le 17 mai 2023, à 14 h 30

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de commentaires des élus

10.06 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

10.07 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et commentaires du public

10.08 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs

Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1237657001

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Cimaise inc., d'une durée de 18 mois, pour des services professionnels en architecture et en ingénierie / Montant estimé de l'entente : 438 232,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212326 - 3 soumissionnaires (dossier 1237657001)

20.02 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1237843003

Accorder un contrat à Terrassements Jopat inc., pour la réalisation de travaux de revêtement synthétique sportif pour la patinoire du parc Ignace-Bourget, au montant de 56 912,63 \$ / Autoriser une dépense totale de 65 449,52 \$, comprenant les taxes et les contingences / Contrat de gré à gré 212311 (dossier 1237843003)

District(s) : Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

20.03 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1237972006

Accorder un contrat à Aménagements Sud-Ouest pour le réaménagement d'une aire de jeux et des travaux d'éclairage au parc du Village-Turcot, au montant de 373 695,19 \$ / Autoriser une dépense totale de 630 384,19 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences / Appel d'offres public 212304 - 4 soumissionnaires (dossier 1237972006)

District(s) : Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

20.04 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1238482001

Accorder un contrat à Groupe Damex inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement de quatre ruelles vertes, au montant de 208 700,32 \$ / Autoriser une dépense totale de 282 040,06 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212315 - 5 soumissionnaires (dossier 1238482001)

District(s) : Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1235111003

Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 345 802 \$ à 26 organismes, dans le cadre de l'édition 2023-2024 de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1235111003)

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale

20.06 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1237843001

Autoriser une dépense additionnelle de 80 007,97 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'aménagement paysager et de voirie et pour la mise aux normes des travaux d'électricité de la station de Bixi projetée au parc Saint-Gabriel, dans le cadre du contrat accordé à Bau-Québec Ltée. (CA22 220227), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 1 540 411,82 \$ à 1 620 419,79 \$, taxes incluses (dossier 1237843001)

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

20.07 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1237972007

Autoriser une dépense additionnelle de 35 000 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la ruelle bleue-verte de Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à 2633-2312 Québec inc. (CA21 220264), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 1 927 343,09 \$ à 1 962 343,09 \$, taxes incluses (dossier 1237972007)

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs - 1230219005

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'avril 2023 (dossier 1230219005)

30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1232892002

Accorder à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal un don d'environ 6 850 documents périmés et sous-utilisés, comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que de documents audiovisuels identifiés (dossier 1232892002)

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1236681003

Autoriser le dépôt de la demande de financement du Programme d'aménagement urbain inclusif 2023 pour trois projets d'aménagement de parcs, soit le parc Émery-Sauvé, le parc David-Lefebvre et le parc D'Argenson / Désigner le directeur des travaux publics, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à cette demande (dossier 1236681003)

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau des élus du Sud-Ouest - 1239386005

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 4 010 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1239386005)

30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1238243001

Adhérer et mettre en application la Politique de transition écologique et de développement durable des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, pour les projets à réaliser dans le parc immobilier de l'arrondissement (dossier 1238243001)

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs - 1231940001

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) (dossier 1231940001)

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1237680004

Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) un Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 180, 1 573 181, 1 573 179 et 1 573 606 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (dossier 1237680004)

District(s) : Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri
Projet : Stratégie 12 000 logements

40.03 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1238678006

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant le retrait d'un logement pour le bâtiment situé au 3925-3929, rue Sainte-Émilie (lot 2 091 796 du cadastre du Québec) (dossier 1238678006)

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

40.04 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1234334001

Retirer la résolution CA23 220135 visant à autoriser la construction d'un projet résidentiel situé au 1990, rue William (lots 1 573 209 et 2 296 177 du cadastre du Québec) (dossier 1234334001)

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

40.05 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1238505003

Édicter une ordonnance, en vertu des paragraphes 1^o, 3^o et 8^o de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, permettant la fermeture temporaire de la rue Dumas, entre les rues Springland et Allard, en face de l'école Dollard-des-Ormeaux, dans le cadre d'un projet pilote de rue-école prévu les 7, 14 et 21 juin 2023 (dossier 1238505003)

District(s) : Saint-Paul- Émard - Saint-Henri-Ouest

40.06 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1236748004

Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juin 2023 (dossier 1236748004)

40.07 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1238504009

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 1101, rue Ottawa (MR-63) (dossier 1238504009)

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

40.08 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1234824003

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 6971, rue Jogues (dossier 1234824003)

District(s) : Saint-Paul- Émard - Saint-Henri-Ouest

40.09 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1234824008

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 6300, Laurendeau (dossier 1234824008)

District(s) : Saint-Paul- Émard - Saint-Henri-Ouest

40.10 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1238504007

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 2207, rue Coursol (dossier 1238504007)

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

40.11 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1234824004

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 3400, boulevard des Trinitaires (dossier 1234824004)

District(s) : Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs - 1231991003

Déposer le rapport du maire des faits saillants des résultats financiers de l'exercice 2022 de l'arrondissement Sud-Ouest (dossier 1231991003)

60.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs - 1237279004

Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre, tenu le 16 mai 2023, relatif à la résolution distincte CA23 220135 visant à autoriser la construction d'un projet résidentiel situé au 1990, rue William - Zone 0368 et zones contiguës 0571, 0385, 0390 et 0563 (dossier en référence 1234334001) (dossier 1237279004)

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 33
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 1



Dossier # : 1237657001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Cimaise inc, d'une durée de 18 mois, pour des services professionnels en architecture et en ingénierie au montant de 438 232,96\$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro AO - (212326) 3 soumissionnaires.

De conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, par laquelle Cimaise inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des services professionnels en architecture et en ingénierie, pour une somme maximale de 438 232,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212326;
D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des projets de l'arrondissement, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2023-05-26 16:04

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1237657001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Cimaise inc, d'une durée de 18 mois, pour des services professionnels en architecture et en ingénierie au montant de 438 232,96\$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro AO – (212326) 3 soumissionnaires.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement Le Sud-Ouest de la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans ses immeubles (bibliothèques, centres communautaires, centres sportifs, pavillons des baigneurs, chalets de parc, etc.) afin de les mettre à niveau ou de les rénover. Cette démarche se matérialise dans le Programme Décennal d'Immobilisation (PDI) de l'arrondissement et quelques fois via d'autres financements. Parmi les projets, certains de plus faible envergure, doivent se réaliser à court terme.

La Ville souhaite donc disposer de services de professionnels externes pour supporter ces activités et ainsi diminuer le temps d'intervention et aussi les efforts requis pour réaliser ce type de projets. Ainsi, la Ville désire compter sur des ressources externes payables sur la base de tarifs horaires ou de tarifs forfaitaires pouvant être à pied d'œuvre rapidement pour une large gamme de projets en matière d'architecture et d'ingénierie tel qu'exprimé plus loin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA208763002 du 6 mars 2020: Octroyer d'un contrat à l'entreprise Cimaise Inc. au montant de 89 105,63 \$ pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie dans le cadre de divers projets de réfection et de rénovation des immeubles de l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour une période de dix-huit (18) mois

DA219321002 du 24 septembre 2021: D'octroyer un contrat à l'entreprise Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c, au montant de 96 837,69 \$ pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie dans le cadre de divers projets de réfection et de rénovation des immeubles de l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour une période maximale de dix-huit (18) mois.

DESCRIPTION

Le présent contrat est de nature générale et vise à obtenir les services d'architecture et d'ingénierie pour effectuer des projets de nature immobilière d'ampleur variée. Les projets ou demandes peuvent comporter, mais sans si limiter l'un ou l'autre, une combinaison ou en partie seulement la réalisation des services suivants:

- des études de faisabilité;
- des études d'avant-projets;
- des esquisses préliminaires;
- des estimations de coûts;
- des avis et expertises techniques;
- des programmes fonctionnels et techniques (PFT);
- des relevés terrains de toute nature;
- l'analyse des résultats des rapports d'amiante, de plomb et autres contaminants;
- la préparation de plans et devis détaillés incluant la demande de permis;
- la préparation des esquisses en 3D;
- la préparation de documents d'appel d'offres pour construction selon les standards requis par la Ville;
- l'analyse des soumissions et la préparation des recommandations;
- la surveillance du chantier pendant des travaux de construction;
- la production des plans « tel que construit ».

JUSTIFICATION

Lors de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public numéro 212326 le 9 mai 2023, trois (3) offres de services ont été reçues des firmes : Cimaise inc. CGA Architectes inc, 2Architectures inc.

Le comité de sélection était composé de trois (3) membres et il s'est réuni le vendredi 12 mai 2023.

Les trois (3) offres de services reçues ont été analysées, par le comité de sélection, en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1).

Les trois soumissionnaires ont obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Soumissions conformes	Pointage intermédiaire	Pointage final	Montant total (taxes incluses)
Cimaise inc.	83,17%	3,04	438 232,96 \$
CGA Architectes inc.	73,67%	2,04	606 550,61 \$
2Architectures inc.	72%	2,15	566 855,49 \$
Dernière estimation réalisée			469 741,86 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)			31 508,90 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / <i>estimation</i>) x 100			- 7%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2e meilleure note finale - adjudicataire</i>)			128 622,53 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)			-11%

La firme Cimaise inc. a présenté une soumission en tout point conforme à l'appel d'offres. Elle a obtenu le plus haut pointage final après examen par le comité d'évaluation. Le prix soumis par cette firme est de 438 232,96 \$, toutes taxes incluses.

La soumission de la firme Cimaise inc. est inférieure de 7% par rapport à l'estimation (469 741,86 \$, taxes incluses), soit une différence de coût de 31 508,90 \$.

La soumission de la firme 2Architectures inc. est supérieure de 11 % par rapport à l'offre de

l'adjudicataire (566 855,49 \$, taxes incluses), soit une différence de coût de 128 622,53 \$.

Par conséquent, nous recommandons au Conseil d'arrondissement d'accorder le contrat de l'entente-cadre pour services professionnels en architecture et en ingénierie à la firme Cimaise inc. au montant de 438 232,96 \$ taxes incluses.

La firme Cimaise inc. ne figure pas au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

La firme Cimaise inc. détient une autorisation de l'AMP, délivrée le 3 février 2023 et valide jusqu'au 2 février 2026..

À la suite d'une évaluation de risque réalisée, une évaluation du rendement du fournisseur n'est pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 438 232,96 \$ taxes incluses.

Le présent contrat pourra être prolongé de six (6) mois pour un maximum de deux (2) prolongations. Après les prolongations, l'estimation du contrat, en toutes taxes incluses, serait de 782 903,10 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, notamment la réduction des émissions de GES. En effet, les travaux de rénovation ont pour objectif le maintien des actifs et la prolongation de la vie utile des équipements existants. Ainsi, il s'ensuit une réduction des matières résiduelles et une optimisation des composantes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour ne pas retarder l'échéancier de réalisation du projet, le contrat de services professionnels doit être octroyé dans les meilleurs délais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de services professionnels au CA : 5 juin 2023

Début du contrat de services professionnels: 6 juin 2023

Fin du contrat: 6 décembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylene BEAUDET
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-23

Catherine ST-PIERRE
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1237843003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Terrassements Jopat Inc. pour des travaux de revêtement synthétique sportif pour la patinoire du parc Ignace-Bourget, au montant de 56 912,63 \$ taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 65 449,52 \$, comprenant les taxes et les contingences / Contrat gré à gré 212311 – 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

D'accorder à Terrassements Jopat inc., le contrat pour les travaux de revêtement synthétique sportif de la patinoire du parc Ignace-Bourget, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 56 912,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la demande de prix 212311;

D'autoriser une dépense de 8 536,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement à même de la réserve du fonds de parc.

Signé par Sylvain VILLENEUVE Le 2023-05-15 16:56

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237843003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Terrassements Jopat Inc. pour des travaux de revêtement synthétique sportif pour la patinoire du parc Ignace-Bourget, au montant de 56 912,63 \$ taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 65 449,52 \$, comprenant les taxes et les contingences / Contrat gré à gré 212311 – 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement le Sud-Ouest désire réaliser des travaux de revêtement de la surface de la patinoire au parc Ignace-Bourget situé entre les rues Newman, Irwin et Montmagny dans le quartier Ville-Émard. Les travaux consistent, dans un premier temps, à la réparation de la surface en asphalte afin de corriger les différentes dénivellations du terrain et par la suite, à l'application d'un revêtement synthétique de type sportif sur la surface actuelle de la patinoire en asphalte et à l'application d'une peinture pour la définition du lignage réglementaire pour la pratique de Hockey et de Pickleball.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les travaux consistent à l'application d'un revêtement synthétique, d'une membrane élastomère et le marquage sportif (Hockey et pickleball) de la patinoire du parc Ignace-Bourget. Ces travaux visent l'amélioration et la correction de la surface actuelle en asphalte de la patinoire.

JUSTIFICATION

Une demande de prix a été envoyée le 20 janvier 2023 à 3 entrepreneurs dont 1 seul a déposé sa soumission.
 Conformément aux plans et devis de la soumission 212311, Terrassements Jopat inc. a

déposé sa soumission pour les travaux demandés.

Le soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ (contrat de construction), n'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville et n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant. Le soumissionnaire a été validé comme étant conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Répartition des coûts		
	Montant total TTC	Montant total net de ristournes
Travaux	56 912,63 \$	51 968,82 \$
Contingences 15 %	8 536,89 \$	7 795,32 \$
Montant total à autoriser	65 449,52 \$	59 764,14 \$

La dépense est de 59 764,14 \$ net de ristournes et sera financée à 100% par l'arrondissement à même de la réserve du fonds de parc.

MONTRÉAL 2030

Selon le plan stratégique 2030 de Montréal, le projet répond aux orientations suivantes:

Selon le plan stratégique 2030 de Montréal, le projet répond aux orientations suivantes:

- Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion à l'échelle humaine et de quartier;

- en favorisant les liens sociaux du quartier et communautaires grâce à l'implantation d'une aire de jeux multisports (Hockey et pickleball) ouverte à tous;

- en rendant le site accessible et inclusif tout en respectant les grandes lignes de l'ADS+.

La grille d'analyse Montréal 2030 est en pièce jointe au présent dossier

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, l'arrondissement perdrait l'occasion d'aménager des aires de jeux sportifs de qualité, sécuritaires et conformes aux réglementations.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'échéancier pourrait être retardé de quelques semaines dû au manque de main-d'oeuvre dans le domaine de la construction et à l'instabilité du marché.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En vertu du document pour la demande de prix, les travaux doivent être terminés dans un délai de **trente-et-un (31) jours calendrier**, incluant les jours fériés excluant les vacances de la construction, et ce, à compter de la date d'autorisation de commencer les travaux suite à l'octroi du contrat par l'autorité compétente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fabian VEGA
Agent technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-12

Catherine ST-PIERRE
chef(fe) de division - Bureau de projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1237972006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aménagements Sud-Ouest pour le réaménagement d'une aire de jeux et des travaux d'éclairage au parc du Village-Turcot, au montant de 373 695.19 \$ taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 630 384.19\$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences / Appel d'offres public 212304 – 4 soumissionnaires

Il est recommandé:

D'accorder à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement de l'aire de jeu et des travaux d'éclairage au parc Village-Turcot, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 373 695,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212304;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense de 74 739,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 164 349,96 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense de 17 600,00 \$, non taxable, à titre de budget d'incidences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2023-05-25 14:56

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1237972006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aménagements Sud-Ouest pour le réaménagement d'une aire de jeux et des travaux d'éclairage au parc du Village-Turcot, au montant de 373 695.19 \$ taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 630 384.19\$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences / Appel d'offres public 212304 – 4 soumissionnaires

CONTENU**CONTEXTE**

Le parc Village-Turcot est situé dans le quartier Saint-Henri ouest de l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce parc de voisinage à vocation détente / récréative a été aménagé dans les années 1995 avec une aire de jeux pour enfants 18 mois - 5 ans. Ayant subi du vandalisme au cours des années, le module de jeu existant a été réparé plusieurs fois pour répondre aux normes mais à ce jour, il est arrivé à sa fin de vie utile.

Ce parc, adjacent à des résidences et aux voies ferrées du CN, suscite des enjeux de sécurité pour les usagers car l'éclairage est absent, les clôtures ouvertes rendant les voies ferrées accessible aux enfants et les équipements désuets.

Des citoyens.ne.s et des Centres de la Petites Enfances du quartier se sont manifestés pour que l'aire de jeux soit revitalisée et mieux adaptée à la clientèle actuelle du quartier utilisant l'espace.

De plus, la Ville s'est donnée comme mandat de mettre à jour les systèmes d'éclairage du parc afin de les rendre éco-énergétique. Le parc doit donc se conformer à ces exigences.

Le présent contrat consiste au réaménagement complet du parc afin d'y intégrer une nouvelle aire de jeux, une zone de détente et une bonification de la canopée tout en étant accessible à tous. Il vient compléter l'installation des équipements de jeux qui sera fait par d'autres, et intégrer l'ensemble du parc dans son milieu en répondant à divers besoins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 22 0276 - 12 septembre 2022 - Affecter une somme de 360 000 \$ du Fonds de la réserve pour fins de parcs de l'arrondissement du Sud-Ouest afin de débiter les études et dépenses préliminaires des projets prévus au programme décennal d'immobilisations 2023-2024 (dossier 1227972002)

DB 22 7972007 - 27 octobre 2022 - Autoriser une dépense supplémentaire de 7 473.37 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de la firme Groupe conseil T.T. KATZ. pour les services de relevé topographique pour les parcs David Lefebvre, Village-Turcot, Campbell-Ouest et Sir-George-Étienne-Cartier prévus au PDI 2023-2024, majorant ainsi le montant total de la dépense de 20 120.63 \$ à 27 594.00\$, taxes incluses. Gré à gré numéro 212262.

DA 23 7972004 - 24 mars 2023 - Autorisation d'une dépense totale de 89 063,91 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat de gré à gré (212316) à Jambette pour l'acquisition et l'installation d'un module de jeu 18 mois - 5 ans, dans le cadre du réaménagement du parc du Village-Turcot.

DA 23 7972003 - 28 février 2023 - Autoriser une dépense totale de 29 468.10 \$, et octroi d'un contrat à la firme FNX-Innov inc. pour les services professionnels d'ingénierie électrique (AO 212249) de réalisation de plans et devis d'ingénierie électrique, incluant l'évaluation des coûts et surveillance, pour le parc du Village-Turcot dans le cadre du projet d'aménagements prévus au PDI 2023-2032 de l'arrondissement du Sud-Ouest.

DESCRIPTION

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS

Ce projet vise l'aménagement du parc pour accueillir une aire de jeux pour les 18 mois - 5 ans et la mise aux normes de l'éclairage le tout dans un esprit d'aménagement écologique.

Le parc sera divisé en deux zones permettant une variété d'activités et d'expériences.

Un module de jeux, sur le thème du train, sera installé par la firme Jambette. Jambette est une firme québécoise et emploie des mesures de transition écologique dans sa manutention. La surface de jeu sera en sable pour permettre une meilleure percolation des eaux, mais aussi pour stimuler la motricité des petit.e.es.

Afin de souligner l'aspect historique du site, une affiche permanente sera installée expliquant l'histoire des lots de Philippe-Turcot, le développement du CN ainsi que la présence d'une ancienne rotonde qui donne la forme et le design du projet.

Afin de minimiser l'impact de la circulation ferroviaire sur les riverains et utilisateurs du parc, une haie de cèdres à grand déploiement sera installée comme écran. En devanture, une clôture en métal viendra ceinturer la zone afin d'augmenter la sécurité du parc avec la limite des voies ferrées.

Une zone de détente comprenant des chaises longues et des tables à pique-nique sont prévues afin de permettre un moment de détente. À cette zone s'ajoute une augmentation de la canopée et de la biodiversité en plantant massivement des arbres pour offrir un îlot de fraîcheur aux citoyens.

Afin d'intégrer les principes de transition écologique, les sentiers seront en pavés et en poussière de pierre et l'eau de ruissellement sera gérée sur le site.

Une mise aux normes de l'éclairage de sentier sera aussi intégrée afin d'assurer la sécurité des citoyens et augmenter le sentiment de confort.

JUSTIFICATION

RÉPONSE DU MARCHÉ SUITE À L'APPEL D'OFFRES

L'appel d'offres public 212304 à une enveloppe a été publié le 20 avril 2023 sur SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 mai 2023.

1 addenda a été publié le 10 mai 2023 et celui-ci faisait l'objet de réponses aux questions des soumissionnaires et de correction des plans électriques.

Il y a eu 15 preneurs du cahier des charges sur le site SEAO et 4 ont déposés une soumission.

Le procès-verbal de l'ouverture des soumissions est en pièces jointes du présent dossier.

Conformément aux plans et devis de la soumission 212304, Aménagements Sud-Ouest a déposé la soumission la plus basse pour les travaux demandés.

L'analyse d'admissibilité a été réalisée et le plus bas soumissionnaire a été validé comme étant conforme.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Rang	Firmes soumissionnaires	Prix avant taxes	Taxes	Contingences 20% taxes incluses	Total
1	138259 - AMENAGEMENTS SUD-OUEST [Retenue]	325 023,00 \$	48 672,19 \$	74 739,04 \$	448 434,23 \$
2	9032-2454 Qc. Inc. - TECHNIPARC [Non retenue]	366 867,18 \$	54 938,36 \$	84 361,11 \$	506 166,65 \$
3	120099 - LES ENTREPRISES VENTEC INC [Non retenue]	380 515,00 \$	56 982,12 \$	87 499,42 \$	524 996,55 \$
4	105596 - PAYSAGISTE PROMOVERT INC. [Non retenue]	385 070,00 \$	57 664,23 \$	88 546,85 \$	531 281,08 \$
Dernière estimation réalisée		332 855,00 \$	49 845,04 \$	76 540,01 \$	459 240,04 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))					364 368,80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100					-21%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)					82 846,85 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100					18%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)					10 805,81 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100					-2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)					57 732,42 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100					13%

VALIDATION DE L'ADJUDICATAIRE - CONTRATS DE CONSTRUCTION / EXÉCUTION DES TRAVAUX :

Ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'adjudicataire recommandé, Aménagements Sud-Ouest, détient une attestation de l'AMP.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ (contrat de construction), n'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville et n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Ce contrat, suite à une analyse de risque et à l'aide des différents outils élaborés par le Service de l'approvisionnement, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES AFFÉRENTES

Des contingences d'une valeur de 20% du contrat sont ajoutées afin de répondre aux imprévus qu'un tel projet pourrait rencontrer.

Différents travaux, services et achats incidents doivent s'ajouter aux coûts des travaux.

Le tableau ci-joint présente les items compris dans les incidences (dont un montant de 137 349.96 \$ taxes incluses et un montant de 17 600 \$ non taxable ont déjà été engagés avant l'octroi du contrat principal - voir liste des décisions antérieures et détail des montants à l'intervention financière):

Incidences	Dépense à octroyer (taxes incluses)	Dépense octroyée (non taxable)	Dépense octroyée (taxes incluses)	Total Incidences	Net de ristourne
1. Mobilier ville - SO23PTI005 MRA Dévis 230015 - GDD 1227972002 (Note 1)		17 600,00 \$		17 600,00 \$	17 600,00 \$
2. Service professionnel en électricité - GDD 237972003 - GDD 1227972002 (Note 1)			26 789,18 \$	26 789,18 \$	24 462,09 \$
3. Service professionnel en environnement - caractérisation de sols GDD 1227972002 (note 1)			11 781,49 \$	11 781,49 \$	10 758,07 \$
4. Surveillance contrôle qualitatif	18 000,00 \$			18 000,00 \$	16 436,40 \$
5. Frais avant projet (relevé topographique) - GDD 2227972007 - GDD 1227972002 (Note 1)			6 036,18 \$	6 036,18 \$	5 511,84\$
6. Communication et affiche historique	9 000,00 \$			9 000,00 \$	9 000,00 \$
7..Acquisition et l'installation d'équipements et modules de jeu pour les enfants de 18 mois - 5 ans au parc du Village-Turcot			89 063,91 \$	89 063.91 \$	81 327,22 \$
8. Fût rond pour parc Village-Turcot (Note 1)			3 679,20 \$	3 679.20 \$	3 359,60 \$
Total	27 000,00 \$	17 600,00 \$	137 349,96 \$	181 949,96 \$	167 673,42 \$

Le montant total des incidences est de 181 949.96 \$ taxes incluses. Celui-ci comprend le montant de 164 349.96 \$ taxes incluses taxable et 17 600 \$ non taxable. Des dépenses additionnelles des incidences de 6 903.60\$ net de ristourne ont été engagées, lesquelles sont mentionnées dans les notes 1.

Note 1: Nous recommandons d'autoriser la dépense additionnelle de 6903.60 \$ net de ristourne pour des dépenses préliminaires en majorant le budget prévu pour le Parc Village-Turcot de 54 788,00\$ net de ristourne à 61 691.60 \$ net de ristourne. Ces dépenses préliminaires étaient autorisé par le GDD 1227972002. Celles-ci seront imputées à la réserve de fonds de parc de l'arrondissement Sud-Ouest.

Toutes les dépenses préliminaires octroyées (incidences) financées par la réserve du fonds de parc de l'arrondissement du Sud-ouest devront être capitalisées. Voir les instructions dans l'intervention financière.

Répartition des coûts		
	Montant total TTC	Montant total net de ristournes
Travaux aménagement	373 695,19 \$	341 233,52 \$
Contingences 20%	74 739,04 \$	68 246,70 \$
Incidences taxables	164 349.96 \$	150 073.42 \$
Incidences non taxables	17 600,00 \$	17 600, 00 \$

Montant total à autoriser	630 384, 19 \$	577 153,64 \$
----------------------------------	-----------------------	----------------------

La dépense est de 577 153.64 \$ net de ristournes et sera financée à 100% par l'arrondissement selon l'intervention financière inscrites au dossier (350 000 \$ net ristournes PDI Local 2023 et 227 153.64 \$ net de ristourne réserve du fonds du parc)

MONTRÉAL 2030

Selon le plan stratégique 2030 de Montréal, le projet répond aux orientations suivantes:

- Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion à l'échelle humaine et de quartier;
- en favorisant les liens sociaux du quartier et communautaires grâce à l'implantation d'une zone de détente sécuritaire et une aire de jeux pour les 18 mois - 5 ans;
- en rendant le site accessible et inclusif tout en respectant les grandes lignes de l'ADS+ surtout en matière de sécurité par l'ajout de lampadaire.
 - Accélérer la transition écologique à l'échelle humaine et de quartier;
- en favorisant une gestion de l'eau pluviale sur le site sans rejet aux égouts;
- en implantant des infrastructures qui permettent d'accroître l'offre pour la mobilité durable et la vie active des jeunes;
- en soutenant l'économie locale et écoresponsable par le choix de module de jeux Montréalais;
- en réduisant l'émission des GES grâce à une gestion d'entretien écoresponsable;
- en augmentant la biodiversité;
- en implantant un système d'éclairage écoresponsable et moins énergivore.

La grille d'analyse Montréal 2030 est en pièce jointe au présent dossier ainsi que la plan d'action 46

PLAN D'ACTION LOCAL EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU SUD-OUEST

- Utilisation de matériaux à haute réflexion solaire;
- Végétalisation par l'ajout de 15 arbres et 25 arbustes;
- Enlèvement des matières résiduelles dangereuses dans les sols;
- Mobilier en plastique recyclé seulement;
- Gestion de tonte différentielle.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Selon le plan d'action intégré de développement social 2016-2020, ce projet répond concrètement aux axes prioritaires suivants;

Cohésion sociale - Point C - Personne avec des besoins particuliers - en assurant l'accessibilité universelle et inclusive des lieux publics;

Aménagement urbain - Point B - Propreté et embellissement - en rendant les parcs plus invitants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, l'arrondissement perdrait l'occasion de réaménager une aire de jeux pour les enfants du quartier, qui est en grandes demandes par les citoyen.ne.s et, de contribuer au verdissement et au plan de développement des espaces de ce quartier mais en plus, d'assurer la sécurité et la vie active du quartier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'échéancier pourrait être retardé de quelques semaines dû au manque de main-d'oeuvre criant dans le domaine de la construction et à l'instabilité du marché.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En amont

Sondage en ligne : automne 2022
Rencontre citoyenne sur le site: novembre 2022
Rencontre avec les acteurs locaux: mars 2023
Site Internet

À l'octroi

Avis de travaux pour les riverains : 10 jours avant les travaux
Panneau de chantier : pendant les travaux
Événement protocolaire pour souligner la fin des travaux : après les travaux

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En vertu du Cahier des charges, les travaux doivent être terminés dans un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours calendrier**, incluant les jours fériés mais excluant les vacances de la construction, et ce, à compter de la date d'autorisation de commencer les travaux suite à l'octroi du contrat par l'autorité compétente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics.

L'adjudicataire est conforme quant aux exigences de la Charte de la langue française RLRQ, c. C-11.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Corinne LAFORCE-LAVOIE
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-18

Catherine ST-PIERRE
chef(fe) de division - Bureau de Projets en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1238482001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Damex inc. pour des travaux d'aménagement de quatre ruelles vertes, au montant de 208 700,32\$ / Autoriser une dépense totale de 282 040,06 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212315 - 5 soumissionnaires

D'accorder à Groupe Damex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement de quatre ruelles vertes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 700,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212315;

D'autoriser une dépense de 25 044,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 48 295,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Sylvain VILLENEUVE Le 2023-05-25 08:19

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1238482001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Damex inc. pour des travaux d'aménagement de quatre ruelles vertes, au montant de 208 700,32\$ / Autoriser une dépense totale de 282 040,06 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212315 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2013, l'Arrondissement du Sud-Ouest invite ses citoyens à proposer des projets de verdissement des ruelles. Afin de faciliter les relations entre les services de la ville et les nombreux citoyens désirant présenter des projets, la Section de la transition écologique mandate les YMCA du Québec, qui porte le programme Éco-quartier du Sud-Ouest, pour assurer un accompagnement adéquat des comités de citoyens dans le développement de projets de ruelles vertes.

Les ruelles sont aménagées selon les propositions des comités de citoyens. Les projets de ruelles vertes visent à favoriser la participation du citoyen dans son milieu de vie. Ainsi, les demandeurs s'engagent à former un comité de quartier, à planter les végétaux et à entretenir les aménagements réalisés. Des "remue-ménages" sont organisés par l'Éco-quartier pour concevoir les projets et sont suivis de rencontres porte-à-porte visant à obtenir l'appui de la majorité des résidents au projet. L'Éco-quartier soumet par la suite les demandes à la Ville.

A l'aide d'une grille d'analyse, le comité de sélection retient les projets les plus significatifs présentés, soit ceux qui rencontrent les objectifs de verdissement et d'apaisement des milieux de vie identifiés par l'arrondissement. La Ville réalise les travaux d'excavation et de remplissage des fosses de plantation et les citoyens se chargent par la suite de faire la plantation avec la coordination de l'Éco-quartier.

Selon les ressources disponibles, la Ville peut confier une partie des travaux à ses divisions internes ou procéder par appel d'offres pour la réalisation des travaux. L'aménagement des ruelles en 2023 fait l'objet d'un appel d'offres pour l'ensemble des travaux de construction et d'aménagement. Les esquisses sont toujours celles des citoyens mais remaniées pour fins de conformité des documents d'appel d'offres afin d'appliquer les normes de construction de la

Ville de Montréal et assurer la pérennité des aménagements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 220184 - 6 juin 2022 - Accorder un contrat aux Entreprises P.N.P. inc. pour des travaux d'aménagement de six ruelles vertes, au montant de 302 540,62 \$ / Autoriser une dépense totale de 432 439,83 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212210 - 2

CA21 22 0167 - 14 mai 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Ventec inc. pour la réalisation d'ouvrages paysagers dans huit ruelles dans le cadre du programme des ruelles vertes 2021, au montant de 389 098,40 \$ / Autoriser une dépense totale de 516 617,14 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212101 - 2

CA20 22 0141 - 8 juin 2020 - Autorisation d'une dépense maximale de 363 171,82 \$ et octroi d'un contrat à Urbex Construction inc., pour un montant maximal de 285 366,80 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'aménagement paysager dans 6 ruelles dans le cadre du programme des ruelles vertes 2020 de l'arrondissement

DESCRIPTION

Ce contrat permettra de construire 4 ruelles vertes conçues en collaboration avec l'Éco-quartier et les citoyens des comités de quartier. Au total 575 m² de surfaces minérales seront excavées afin de faire place à la plantation d'une dizaine d'arbres et près de 2000 plantes vivaces et arbustes.

Dans tous les projets, les accès aux stationnements sont respectés et la fermeture de certains tronçons est endossée par tous les riverains du tronçon concerné. Les aménagements ont été conçus avec les idées des citoyens. Du mobilier et des jeux dessinés sur mesure apporteront une distinction aux ruelles vertes de cette année. Autre distinction, les plantes sélectionnées font partis d'un éventail d'espèces indigènes et pollinisatrices. Toutes les ruelles possèdent au moins un arbre planté. Dans un esprit de transition écologique, toutes les eaux sont drainées vers les plates-bandes et le moins possible dirigées vers le réseau pluvial. Tous ces choix d'aménagement ajouteront à l'ambiance des tronçons verdis et ce, pour la qualité de vie du citoyen.

Les projets retenus en 2023 sont:

- Ruelle de la Cabriole (Le Caron, De Villiers, Hadley, Briand)
- Ruelle la Ruée verte (Allard, Raudot, Mazarin, Hurteau)
- Ruelle de Bellecourt (Jacques-Hertel, de Biencourt, Laurendeau, Eadie)
- Ruelle aux Oiseaux (De Biencourt, De Maricourt, Angers, Laurendeau)

JUSTIFICATION

Pour permettre la réalisation des travaux, l'appel d'offres public no 212315 a été lancé le 26 avril 2023. La publication de l'appel d'offres pour les travaux de construction a été effectuée sur le site SÉAO du 26 avril au 16 mai 2023. Un addenda a été émis le 9 mai 2023. 20 jours ont été alloués pour la période de soumission.

Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Bureau de projets de l'Arrondissement du Sud-Ouest. À l'expiration du délai de soumissions, huit (8) cahiers des charges ont été achetés et cinq (5) soumissionnaires ont déposé une offre.

Conformément aux plans et devis de la soumission 212315, Le groupe Damex inc. a déposé la plus basse soumission conforme, avec un écart de 19% plus bas que l'estimation des coûts pour les travaux demandés (voir le tableau ci-bas).

Suite à l'évaluation des risques et l'analyse des impacts, il est recommandé d'octroyer le

contrat conformément aux plans et devis de la soumission 212315, pour les travaux demandés au Groupe Damex inc. au montant soumis.

Le Groupe Damex inc. est le premier soumissionnaire avec un prix de 208 700,32\$ (taxes incluses). Le deuxième soumissionnaire, Construction Urbex inc. suit avec un écart de 8%. Le Bureau de projets recommande d'aller de l'avant pour l'octroi du contrat du premier soumissionnaire conforme. La durée des travaux est de 70 jours.

Puisque ce contrat a une dépense nette inférieure à 1 000 000 \$ et que l'évaluation de risque est inférieur à 10 (questionnaire fournis en pièce jointe), le rendement de l'adjudicataire n'est pas requis.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Groupe Damex inc.	208 700,32	25 044,04	233 744,36
Construction Urbex inc.	228 032,68	27 363,92	255 396,60
Construction Morival ltée	250 087,87	30 010,54	280 098,42
Les entreprises P.N.P. inc.	270 300,48	32 436,06	302 736,53
Les entreprises Ventec inc.	341 498,75	40 979,85	382 478,59
Dernière estimation réalisée (\$)	257 397,42	30 887,69	288 285,11
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-54 450,75
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-18%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			21 652,24
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			9%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total avec incidence s'élève à 282 040,06 \$ (avec taxes) pour un montant net de taxes de 257 540,17 \$.

Le PDI 2023 pour le programme de création des îlots de fraîcheurs prévoit 350 000 \$.

Ainsi, la dépense totale, nette de taxe, de 257 540,17 \$ sera financée de la façon suivante:

- 257 540,17 \$ PDI 2023 programme de création des îlots de fraîcheurs - projet des ruelles vertes

Contingences

Des contingences d'une valeur de 12% du contrat doivent être rajoutées afin de pallier les imprévus qu'un tel projet pourrait rencontrer, soit un montant de 25 044,04 \$ (taxes incluses).

Montant avec contingences : 233 744,36 \$ (taxes incluses)

Incidences

Total des incidences : 48 295,70 \$ (taxes incluses)

MONTRÉAL 2030

Se référer à la grille d'analyse en pièce jointe : Grille_montreal_2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, le chantier devra être remis à l'automne ou à l'an prochain. L'arrondissement du Sud-Ouest termine le mandat avec le YMCA du Québec en 2023. Si les plantations sont retardées au printemps 2024, nous n'aurons plus l'appui de l'organisme mandaté pour accompagner les comités, ce qui risque de réduire leur mobilisation. Ceci a un impact direct sur la motivation des comités qui ont bien hâte de voir leur ruelle verdie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Mise à jour du site Internet;

- Mise à jour du guide et publication;
- Publication sur les médias sociaux et le site web de l'arrondissement;
- Distribution d'avis par la poste le quadrilatère adjacent;
- Impression de coroplast pour la mise en oeuvre des projets dans les ruelles.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : 5 juin 2023

Travaux : 4 juillet 2023 au 12 septembre 2023 (70 jours de travaux incluant les vacances de la construction)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Cristina COPIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Cristina COPIL)

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne AUBIN
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-19

Raynald MACHER-POITRAS
Chef de section - Transition écologique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1235111003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 345 802 \$ aux 26 organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'édition 2023-2024 (22 projets en mode prolongation et 4 nouveaux projets), en provenance du budget 2023 du Service de la diversité et l'inclusion sociale / Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. d'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 345 802 \$ aux 26 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

	Organisme	PROLONGATION DE 22 PROJETS	Secteur	Montant accordé	Durée projet
1	Amitié Soleil inc	Accompagnement scolaire parents/enfants	PB	8 547 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
2	Atelier 850	Programme parascolaire enrichi	PB	24 628 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
3	Le comité d'éducation aux adultes de de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CEDA)	Club Énergie 2022-2024	PB	30 784 \$	2 avril 2022 31 mars 2024
4	Maison des jeunes l'Escampette inc	Soutien à la réussite scolaire 2.0	PB	6 459 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
5	Action Santé de Pointe-St-Charles	Repas collectif et soutien social	PSC	8 620 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
6	Carrefour d'éducation populaire de Pointe St- Charles	Arobase-lab (@lab)	PSC	9 927 \$	5 septembre 2022 31 mars 2024

7	Centre africain de développement et d'entraide inc	Brisons l'isolement de nos aînés	PSC	3 565 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
8	Club populaire des consommateurs de la Pointe-St-Charles	Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe-Saint-Charles	PSC	12 314 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
9	Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	Les Rendez-vous avec vos droits	PSC	8 902 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
10	Madame prend congé de Pointe-St-Charles	Les friperies de Madame Prend Congé, une seconde vie pour toutes	PSC	12 314 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
11	La Maison des jeunes de Pointe-St-Charles inc.	Expression de soi par les arts	PSC	5 541 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
12	Maison Saint-Columba	Groupe d'action communautaire des femmes	PSC	3 078 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
13	Partageons l'espoir (Québec)	Barbecues et dîners communautaires	PSC	9 851 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
14	Centre communautaire des femmes actives	Le système débrouille	SH	16 100 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
15	Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc	Programme de loisir implication-formation au CRCS St-Zotique	SH	7 776 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
16	Épicentre St-Henri	Agissons pour l'emploi et la sécurité alimentaire	SH	13 567 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
17	Alternative communautaire d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM)	L'intergénérationnel au cœur de l'apprentissage	VESCP	2 306 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
18	Centre d'aide à la réussite au au développement CARD	JeunActions	VECSP	22 180 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
19	Maison d'entraide St-Paul et Émard	Production de repas pour les personnes âgées et à mobilité réduite de Ville-Émard et Côte-St-Paul	VECSP	27 751 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
20	Maison Répît-Oasis inc	Service de garde spécialisé	VECSP	15 500 \$	27 juin 2022 17 août 2024
21	Opération jeunesse Ville-Émard / Côte St-Paul	Podcast- Rado Radio	VECSP	10 900 \$	1er avril 2022 31 mars 2024
22	Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	Pacte au parc	Enveloppe projets interquartiers	20 029 \$	19 juin 2022 25 août 2023

	Organisme	4 NOUVEAUX PROJETS	Secteur	Montant accordé	Durée projet
1	Famijeunes	Des vêtements pour tous	SH	9 418 \$	10 juin 2023 31 mars 2024

2	Maison des jeunes La Galerie inc	Ateliers de cuisine pour les ados	SH	14 520 \$	15 juin 2023 31 mars 2024
3	Groupe Pro-Vert	Augmenter significativement la production de légumes pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans le Sud-Ouest de Montréal	VECSP+SH+PB	33 525 \$	26 juin 2023 31 mars 2024
4	Station Familles	Tissons nos liens	VECSP	7 700 \$	27 juin 2023 31 mars 2024

2. d'approuver les 26 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses sont entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Benoit GLORIEUX Le 2023-05-29 16:29

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur - serv. adm. en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1235111003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 345 802 \$ aux 26 organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'édition 2023-2024 (22 projets en mode prolongation et 4 nouveaux projets), en provenance du budget 2023 du Service de la diversité et l'inclusion sociale / Approuver les projets de conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. D'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, elle couvrait la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville était de 10 M\$.

Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin en 2023, la Ville a reçu, le 6 mars dernier, un avenant (addenda 1) à l'entente administrative 2018-2023 précisant qu'une somme supplémentaire de 824 160 \$ lui était accordée pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. De plus, le 13 avril dernier, la Ville de Montréal a reçu une lettre confirmant que l'entente administrative 2018-2023 est prolongée d'une année, du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, et bonifiée de 1 M\$ pour atteindre un montant total de 11 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent notamment répondre aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentantes et représentants du milieu. Les projets doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'à ceux de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires où celle-ci est concentrée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0200 du 20 avril 2023

Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (CG à venir) à 56 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant.

CG23 0163 du 20 avril 2023

Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet.

CG19 0325 du 20 juin 2019

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

CA22 22 0103 11 avril 2022

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 264 558 \$ aux 27 organismes ci-après

désignés, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les 28 projets de convention à cet effet (dossier 1215111010)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à octroyer un soutien financier totalisant la somme de 345 802\$ aux 26 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approuver les 26 conventions à cet effet.

LES CINQ TABLEAUX SUIVANTS CONCERNENT LES VINGT-DEUX PROJETS PROLONGÉS

1. QUARTIER PETITE-BOURGOGNE

	Organisme	# GSS	Projet	Description	Montant recommandé 2023
1	Amitié Soleil inc	6758	Accompagnement scolaire parents/enfants	Soutenir les parents allophones et anglophones afin de répondre, de façon personnalisée, aux besoins d'accompagnement de leurs enfants dans leur démarche scolaire.	8 547,00\$
2	Atelier 850	6785	Programme parascolaire enrichi	Axée sur la réussite scolaire des 6-12 ans, la programmation est composée de trois axes principaux : l'aide aux devoirs, les saines habitudes de vie et la découverte artistique et culturelle.	24 628,00\$
3	Le comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri (CEDA)	6521	Club Énergie 2022-2023	Animation des 6-14 ans (Arts de la scène, les jeux collectifs, discussion sur des enjeux jeunesse, saine alimentation, sorties, etc.). Favoriser le développement de nouvelles compétences sociales et motrices et l'implication des parents.	30 784,00\$
4	Maison des jeunes l'Escampette	6644	Soutien à la réussite scolaire 2.0	Aide aux devoirs pour les 12-17 ans et soutien individuel offerts après les cours	6 459,00\$

2. QUARTIER VILLE ÉMARD / CÔTE SAINT-PAUL

	Organisme	# GSS	Projet	Description	Montant recommandé 2023
				Via des activités de divertissement, favoriser un	

1	Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM)	6683	L'intergénérationnel au cœur de l'apprentissage	rapprochement intergénérationnel pour apprendre à mieux se connaître et amoindrir les préjugés. Les thèmes des activités seront choisis pour rejoindre des intérêts variés des jeunes et des aîné-es	2 306,00\$
2	Centre d'aide à la réussite au développement C.A.R.D	6857	JeunActions	Offrir un cadre d'engagement et d'implication aux jeunes de 12 à 20 ans, dans leur communauté, à travers différentes plates-formes comme la Radio Jeunesse Station Angrignon (RSA), le programme d'aide aux devoirs, le camp de jour, etc.	22 180,00\$
3	Maison d'entraide St-Paul et Émard	6506	Production de repas pour les personnes âgées et à mobilité réduite de Ville-Émard et Côte-St-Paul	Transformation des aliments (plats préparés, cuisines collectives, cuisines Touski, ateliers thématiques). - Production de repas pour les personnes âgées et à mobilité réduite. - Distribution auprès de 150 personnes, en moyenne, par semaine.	27 751,00\$
4	Maison Répit-Oasis inc	6668	Service de garde spécialisé	Offrir un camp de jour spécialisé (personnes avec des besoins particuliers) pour aider les participantes et participants à développer des habiletés d'autonomie et de débrouillardise dans leur quotidien et pour renforcer leurs habiletés sociales, psychomotrices et alimentaires.	15 500,00\$
5	Opération jeunesse Ville-Émard/Côte St-Paul	6542	Podcast- Rado Radio	Permettre à des jeunes de partager, avec la communauté, des informations pertinentes et amusantes sur leur perception de la réalité et de leur quotidien à travers des Podcasts (recherche, production, diffusion).	10 900,00\$

3. QUARTIER POINTE-SAINT-CHARLES

	Organisme	# GSS	Projet	Description	Montant recommandé 2023
1	Action Santé de Pointe St-Charles	6731	Repas collectif et soutien social	Améliorer la santé physique et mentale des participantes et participants par l'accès à une bonne alimentation à travers la préparation de repas nutritifs et économiques. Briser l'isolement et favoriser l'entraide.	8 620,00\$
2	Carrefour d'éducation populaire de Pointe-St- Charles	6623	Arobase-lab (@lab)	Introduire les personnes aux technologies de la communication, de l'information et à l'usage de l'ordinateur. Favoriser la découverte de «nouveaux» équipements (portable, tablette, téléphone intelligent)	9 927,00\$
3	Centre africain de développement et d'entraide inc	6779	Brisons l'isolement de nos aîné-es	Réunir, de façon virtuelle, les aîné-es et les jeunes, et parfois les aîné-es entre eux, pour briser l'isolement. Réduction de la fracture numérique chez ces populations.	3 565,00\$
4	Club populaire des consommateurs de la Pointe-St-Charles	6863	Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe-Saint-Charles	Proposer des alternatives au manque ou à l'absence de commerces d'alimentation, aux problèmes de mobilité et à l'isolement social de certains groupes.	12 314,00\$
5	Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	6755	Les Rendez-vous avec vos droits	Rejoindre les secteurs moins desservis (en général anglophones) pour permettre à des prestataires de mieux se renseigner sur leurs droits et les ressources disponibles. Favoriser la socialisation entre ces personnes généralement isolées.	8 902,00\$
6	La Maison des jeunes de Pointe-St-Charles inc.	6872	Expression de soi par les arts	Introduire les jeunes 11-17 ans à plusieurs arts de la scène (improvisation, humour, théâtre et cinéma) pour leur donner un endroit où s'exprimer, créer des liens et prendre confiance en eux.	5 541,00\$
				Améliorer les conditions de	

7	Madame prend congé, centre des femmes de Pointe-St-Charles	6530	Les friperies de Madame Prend Congé, une seconde vie pour toutes	vie des plus démunies. Vente de marchandises de première nécessité à très bas prix. Favoriser la réinsertion sociale et le rapprochement social	12 314,00\$
8	Maison Saint-Columba	6680	Groupe d'action communautaire des hommes	Groupe de soutien pour hommes qui se retrouvent souvent exclus et ne comptent pas sur un réseau de soutien (famille, amis). Favoriser la prise en charge et leur implication citoyenne.	3 078,00\$
9	Partageons l'espoir (Québec)	6806	Barbecues et dîners communautaires	Offrir un repas chaud et sain, à prix accessible, dans un lieu accueillant pour les citoyen.ne s. simultanément à la tenue de la banque alimentaire. Ceci offre la possibilité, aux personnes présentes, de se procurer des aliments et de manger un bon repas tout en socialisant.	9 851,00\$

4. QUARTIER SAINT-HENRI

	Organisme	# GSS	Projet	Description	Montant recommandé 2023
1	Centre communautaire des femmes actives	6500	Le système débrouille	À travers des activités de loisirs et par l'apprentissage d'habiletés diverses, créer, récupérer, recycler et réutiliser des objets et vêtements en faisant des économies, en évitant le gaspillage et en favorisant les saines habitudes de vie	16 100,00\$
2	Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc	6483	Programme de loisirs implication-formation au CRCS St-Zotique	Ajuster l'offre de loisirs pour des participantes et participants de 18 à 25 ans en offrant un horaire atypique (tard en soirée, les fins de semaine, etc.), et des opportunités d'implication d'apprentissage sur le fonctionnement du CRCS.	7 776,00\$
3	Épicentre Saint-Henri	6620	Agissons pour l'emploi et la sécurité alimentaire	Aider les personnes présélectionnées à améliorer leur employabilité, développer un sentiment d'appartenance dans un organisme de leur communauté afin de leur	13 567,00\$

			permettre d'y occuper un emploi.	
--	--	--	----------------------------------	--

5. ENVELOPPE ARRONDISSEMENT

	Organisme	# GSS	Projet	Description	Montant recommandé 2023
1	Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	7720	Pacte au parc	Le projet vise à assurer une présence dans les parcs Campbell-Ouest et Ignace-Bourget, par de l'animation d'activités, dans le but d'agir sur les différentes problématiques présentes dans ceux-ci: cohabitation, violence physique ou verbale entre les usagers, non-respect des règlements, consommation d'alcool et de drogues, propreté des parcs et des chalets, vandalisme,	20 029,00\$

LE TABLEAU SUIVANT CONCERNE LES QUATRE NOUVEAUX PROJETS

	Organisme	# GSS	Projet	Description	Montant recommandé 2023
1	Famijeunes	11561	Des vêtements pour tous	Mettre en place un groupe de parents bénévoles qui vont organiser des événements ou trouver des solutions, tout au long de l'année, pour donner accès à des vêtements gratuitement ou à moindre coût à l'ensemble de la population.	9 418,00\$
2	Groupe Pro-Vert	11657	Augmenter significativement la production de légumes pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans le Sud-Ouest de Montréal	Augmenter significativement la production de légumes pour lutter contre l'insécurité alimentaire et avoir un impact direct et positif sur la vie des citoyennes et des citoyens des quartiers spécifiques de l'arrondissement.	33 525,00\$
3	Maison des jeunes La Galerie inc.	11603	Ateliers de cuisine pour les ados	Lutter contre l'insécurité alimentaire que vivent les adolescentes et les adolescents. Organiser des ateliers de cuisine durant lesquels les jeunes pourront faire l'apprentissage des notions de base, se préparer	14 520,00\$

				des repas sains et nutritifs et développer des habiletés personnelles et sociales.	
4	Station Famille	11762	Tissons nos liens	Offrir des ateliers d'initiation et de création et confection textile, à raison de 8 fois en moyenne par session	7 700,00\$

JUSTIFICATION

Projets prolongés

Étant donné la possibilité de prolonger les projets de l'année 2022-2023 jusqu'à la fin mars 2024 les projets ici déposés répondent, tout comme l'année dernière, à l'un ou l'autre sinon à plusieurs enjeux directement liés à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Ils rejoignent directement les citoyennes et les citoyens les plus démunis de l'arrondissement, visent à promouvoir la solidarité, l'équité et l'inclusion et encourager la participation citoyenne. Certaines initiatives permettront l'amélioration de la santé par l'intégration de bonnes habitudes de vie et d'alimentation, la persévérance scolaire à travers l'offre d'aide aux devoirs, le soutien à l'autonomisation (empowerment), l'épanouissement de notre population par l'offre d'activités de loisirs ou de sports récréatifs, le soutien à la mobilisation et le fait d'outiller les citoyennes et les citoyens pour former une communauté vibrante où chacune et chacun a sa place.

Nouveaux projets

Quatre organismes, deux de Saint-Henri (Famijeunes et Maison des jeunes La Galerie inc), un de Ville Émard Côte Saint-Paul (Station Familles) et un projet du Groupe Pro-Vert qui couvre les quartiers Ville-Émard-Côte-Saint-Paul, Saint-Henri et La Petite-Bourgogne, ont préféré déposer de nouveaux projets. Ils sont tous les quatre en adéquation aux axes de Montréal 2030. Il est à noter que Le Groupe Pro-Vert dépose un projet novateur qui lui a permis de regrouper les financements réservés à des projets d'agriculture urbaine de trois quartiers, soit Ville-Émard-Côte-Saint-Paul (17 100,00\$), Saint-Henri (12 731,00\$) et La Petite-Bourgogne (3 694,00\$).

Les 26 projets ont fait une analyse ADS+. Une formation plus approfondie est à venir pour que les organismes puissent développer une meilleure compréhension de l'approche et de son application.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale confirme que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2018-2023) et la procédure de prolongation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

La somme nécessaire à ce dossier, soit 345 802,00\$ est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS.

Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

La clef d'imputation est la suivante :

1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052135.00000.00000

L'arrondissement Le Sud-Ouest a reçu, exceptionnellement pour 2023, une bonification financière de 61 125,00\$. Ce montant a été distribué selon les indicateurs de la mesure du panier de consommation (MPC). Ville-Émard-Côte-Saint-Paul a donc reçu 19 437,00\$, alors que Pointe Saint-Charles, Saint-Henri et La Petite-Bourgogne ont reçu 13 926,00\$ chacun.

Numéro de la demande d'achat : DA 777096

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

PROJETS PROLONGÉS

1. QUARTIER PETITE-BOURGOGNE

	Organisme	# GSS	Projet	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Montant recommandé 2023
1	Amitié Soleil inc	6758	Accompagnement scolaire parents/enfants	6 858\$	6 848\$	6 941\$	8 547\$
2	Atelier 850	6785	Programme parascolaire enrichi	20 000\$	20 000\$	20 000\$	24 628\$
3	Le comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CEDA)	6521	Club Énergie 2022-2023	28 497\$	26 000\$	19 000\$	30 784\$
4	Maison des jeunes l'Escampette	6644	Soutien à la réussite scolaire 2.0	0\$	0\$	5 245\$	6 459\$

2. QUARTIER VILLE ÉMARD / CÔTE SAINT-PAUL

	Organisme	# GSS	Projet	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Montant recommandé 2023
1	Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM)	6683	L'intergénérationnel au cœur de l'apprentissage	0\$	0\$	2 000\$	2 306\$
2	Centre d'aide à la réussite au développement C.A.R.D	6857	JeunActions	19 000\$	21 000\$	19 500\$	22 180\$
3	Maison d'entraide St-Paul et Émard	6506	Production de repas pour les personnes âgées et à mobilité réduite de Ville-Émard et Côte-St-Paul	22 094\$	23 400\$	24 500\$	27 751\$
4	Maison Répît-Oasis inc	6668	Service de garde spécialisé	18 906\$	20 000\$	13 500\$	15 500\$
	Opération						

5	Jeunesse Ville-Émard/Côte St-Paul	6542	Podcast- Rado Radio	0\$	0\$	9 500\$	10 900\$
---	-----------------------------------	------	---------------------	-----	-----	---------	----------

3. QUARTIER POINTE-SAINT-CHARLES

	Organisme	# GSS	Projet	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Montant recommandé 2023
1	Action Santé de Pointe St-Charles	6731	Repas collectif et soutien social	7 000\$	7 000\$	7 000\$	8 620\$
2	Carrefour d'éducation populaire de Pointe-St-Charles	6623	Arobase-lab (@lab)	6 886\$	8 062\$	8 062\$	9 927\$
3	Centre africain de développement et d'entraide inc	6779	Brisons l'isolement de nos aînés	0\$	2 895\$	2 895\$	3 565\$
4	Club populaire des consommateurs de la Pointe-Saint-Charles	6863	Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe-Saint-Charles	10 000\$	10 000\$	10 000\$	12 314\$
5	Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	6755	Les Rendez-vous avec vos droits	7 000\$	7 229\$	7 229\$	8 902\$
6	La Maison des jeunes de Pointe-St-Charles inc.	6872	Expression de soi par les arts	2 000\$	4 500\$	4 500\$	5 541\$
7	Madame prend congé, centre de femmes de Pointe-St-Charles	6530	Les friperies de Madame Prend Congé, une seconde vie pour toutes	9 500\$	10 000\$	10 000\$	12 314\$
8	Maison Saint-Columba	6680	Groupe d'action communautaire des hommes	2 500\$	2 500\$	2 500\$	3 078\$
9	Partageons l'espoir (Québec)	6806	Barbecues et dîners communautaires	2 500\$	8 000\$	8 000\$	9 851\$

4. QUARTIER SAINT-HENRI

	Organisme	# GSS	Projet	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Montant recommandé 2023
1	Centre communautaire des femmes actives	6500	Le système débrouille	12 831\$	11 906\$	13 075\$	16 100\$

2	Centre récréatif culturel et sportif Saint-Zotique (CRCS) inc.	6483	Programme de loisirs implication-formation au CRCS Saint-Zotique	4 071\$	4 071\$	6 315\$	7 776\$
3	Épicentre Saint-Henri	6620	Agissons pour l'emploi et la sécurité alimentaire	0\$	0\$	11 017\$	13 567\$

5. ENVELOPPE ARRONDISSEMENT

	Organisme	# GSS	Projet	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Montant recommandé 2023
1	Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	7720	Pacte au parc	20 600\$	20 600\$	20 029\$	20 02 \$

NOUVEAUX PROJETS

	Organisme	# GSS	Projet	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Montant recommandé 2023
1	Famijeunes	11561	Des vêtements pour tous	0\$	0\$	0\$	9 418\$
2	Groupe Pro-Vert	11657	Augmenter significativement la production de légumes pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans le Sud-Ouest de Montréal	0\$	0\$	0\$	33 525\$
3	Maison des jeunes La Galerie inc	11603	Ateliers de cuisine pour les ados	0\$	0\$	0\$	14 520\$
4	Station Famille	11762	Tissons nos liens	0\$	0\$	0\$	7 700\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle du Plan stratégique Montréal 2030 (voir document en annexe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Que ce soit sur du court terme, comme le dépannage/soutien alimentaire, l'aide à l'habillement, les enjeux de cohabitation sociale, l'accompagnement des personnes vulnérables, l'exploration de nouvelles pratiques d'agriculture urbaine, etc., ou sur du long terme, avec des actions comme l'aide aux devoirs, offrir des alternatives aux jeunes adultes et l'épanouissement de nos communautés, les actions proposées cherchent à favoriser une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Exceptionnellement et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de Covid-19 ait un impact sur la réalisation du projet, les organismes pourront soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du projet. Également, advenant que les dates de remise de la reddition de

comptes prévues à l'article 4.5.1 de la présente Convention ne puissent être respectées, le Responsable pourra fixer une nouvelle date de remise.

Dans l'éventualité où certains projets ne pourraient être réalisés, les organismes seront invités à déposer de nouveaux projets lesquels feront l'objet d'un addenda soumis pour approbation lors d'une séance du conseil ultérieure.

Au besoin les activités seront réalisées en tenant compte des mesures sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets

- Les projets feront l'objet de suivis de la part de l'arrondissement ou de la ville liée et/ou du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.
- Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 23 mai 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-03

Marc-Antoine DIONNE
Chef de division sports loisirs et
développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
Directeur culture sports loisirs développement
social

**Dossier # : 1237843001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 80 007,97 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement paysager et de voirie supplémentaires et pour la mise aux normes des travaux électricité de la station de Bixi projetée au parc Saint-Gabriel, dans le cadre du contrat accordé à Bau-Québec Ltée., majorant ainsi le montant de la dépense totale de 1 540 411,82 \$ à 1 620 419,79 \$, taxes incluses

Recommandation :

D'autoriser une dépense totale de 80 007,97 \$, taxes incluses, les contingences et les incidentes, majorant ainsi le montant de la dépense totale de 1 540 411,82 \$ à 1 620 419,79 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 41 005,56 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour des travaux d'aménagement paysager et de voirie;

D'autoriser une dépense de 2 299,50 \$, taxes incluses, à titre d'incidences liés aux travaux d'aménagement paysager et de voirie (Traces Québec et surveillance environnementale);

D'autoriser une dépense de 36 702,91 \$, incluant un montant pour imprévus (10%), taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux d'électricité en conformité aux exigences en vigueur pour la station Bixi.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense additionnelle de 73 057,94 \$ net de ristournes sera assumée à 54,13% par le PDI de l'arrondissement du Sud-Ouest et 45,87 % par la Ville centre via le règlement d'emprunt 07-046 Const. Aquis. Expro. d'Immob/Terrain et Achat Equip. CM07 0865.

Signé par Sylvain VILLENEUVE Le 2023-05-16 17:27

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1237843001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 80 007,97 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement paysager et de voirie supplémentaires et pour la mise aux normes des travaux d'électricité de la station de Bixi projetée au parc Saint-Gabriel, dans le cadre du contrat accordé à Bau-Québec Ltée., majorant ainsi le montant de la dépense totale de 1 540 411,82 \$ à 1 620 419,79 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'autorisation d'une dépense additionnelle de 80 007,97 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences pour la réalisation de travaux d'aménagement paysager et de voirie supplémentaires et des travaux d'électricité comprenant l'ajout de nouvelles composantes électriques (compteur, coffret, filages et dalle en béton) afin de mettre aux normes les travaux d'installation de la station Bixi prévue dans le parc Saint-Gabriel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 220227 - 11 juillet 2022 - Accorder un contrat à Bau-Québec Ltée. pour des travaux de réfection de sentiers, de voirie et d'éclairage au parc St-Gabriel, au montant de 1 272 897,74 \$ / Autoriser une dépense totale de 1 540 411,82 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212208 – 4 soumissionnaires (dossier 1227843002).

DESCRIPTION

L'arrondissement sera responsable des dépenses supplémentaires liés aux travaux d'aménagement paysager et de voirie (ragréage des surfaces et gazon supplémentaire, ajout de nouveaux bollards pour remplacer ceux endommagés durant l'hiver, déplacement des branches d'arbres tombées sur les ouvrages suite au verglas, disposition hors site de racines d'arbres et mise en place d'asphalte froid autour de lampadaires existants). Également, des frais additionnels en incidences doivent être ajoutés afin de couvrir la gestion des sols exigée

par Traces Québec et les frais pour la surveillance environnementale supplémentaire. Il faut tenir en considération que l'utilisation de Traces Québec est obligatoire depuis 2023 dans tout projet de gestion des sols contaminés.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) sera responsable des dépenses liés aux travaux de mise aux normes de la station Bixi. En janvier 2023, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), porteur du dossier d'implantation des stations Bixi dans la Ville de Montréal a contacté l'arrondissement afin de mettre à jour les travaux d'installation de la station Bixi. Le SUM a demandé à l'arrondissement de bonifier les travaux d'électricité concernés par l'installation de la station Bixi afin de la rendre conforme aux réglementations électriques en vigueur. Cette demande est venue modifier les travaux électriques déjà prévus et réalisés à 85% dans le parc et qui avaient été définis selon les recommandations techniques du représentant de Bixi Montréal en 2022, toutefois, le SUM a pris officiellement le dossier en charge en 2023 et a constaté que les travaux n'étaient pas conformes. Afin de pouvoir réaliser les modifications aux travaux électriques, le SUM a confirmé que les frais supplémentaires pour l'exécution des travaux d'électricité (par l'entrepreneur Bau-Québec) seraient entièrement couverts de leur part.

De ces faits, les dépenses supplémentaires prévues sont les suivantes :

- dépenses de 41 005,56 \$, taxes incluses, à titre de contingences (DC-10 révision-2 et DC-13) pour des travaux d'aménagement paysager et de voirie;
- dépenses de 2 299,50 \$, taxes incluses, à titre d'incidences liés aux travaux d'aménagement paysager et de voirie (Traces Québec et surveillance environnementale);
- dépenses de 36 702,91 \$, incluant un montant pour imprévus (10%), taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux d'électricité en conformité aux exigences en vigueur pour la station Bixi.

Ainsi, le montant de la dépense additionnelle est de 80 007,97 \$, majorant la dépense totale au contrat de 1 540 411,82 \$ à 1 620 419,79 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

La proposition de prix soumis pour les demandes de changement numéro DC-10 révision 2 et DC-13 pour la complétion des travaux d'aménagement paysager et de voirie au projet sont jointes au présent dossier.

Les frais pour la gestion de sols par Traces Québec ainsi que la surveillance environnementale sont estimés à 2 299,50 \$, taxes incluses

La proposition de prix soumis pour la demande de changement numéro DC-12 pour les travaux d'électricité liés à la station Bixi est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Répartition des coûts		
Type de travaux	Montant total TTC (\$)	Montant total net de ristournes (\$)
Travaux d'aménagement paysager et de voirie		
Travaux DC-10 révision-2	25 961,66 \$	23 706,46 \$
Travaux DC-13	15 043,90 \$	13 737,08 \$
Incidences (Traces Québec)	2 299,50 \$	2 099,75 \$
Travaux électriques - mise aux normes borne Bixi		
Travaux d'électricité station Bixi	33 366,28 \$	30 467,86 \$
Imprévu 10%	3 336, 63 \$	3 046,79 \$
Montant total à autoriser	80 007,97 \$	73 057,94 \$

La dépense additionnelle totale net de ristournes est de **73 057,94 \$** et sera assumée comme il suit:

- Contribution de 39 543,29 \$ net de ristournes par le PDI d'arrondissement pour les travaux d'aménagement paysager et de voirie.

- Contribution de 33 514,65 \$ net de ristournes par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité pour les travaux d'électricité pour la station Bixi.

Un montant maximal de 33 514,65\$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt 07-046 Const. Aquis. Expro. d'Immob/Terrain et Achat Équip. CM07 0865

Projet	2023	2024	2025	Ultérieur	TOTAL
Projet no. 28040 - Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	34	0	0	0	34

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ces travaux supplémentaires contribuent à l'atteinte des résultats du plan stratégique de Montréal 2030 et répond aux priorités suivantes:
Transition écologique;

Priorité 2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision.

- Augmentation de la biodiversité de la faune et la flore et conservation du patrimoine naturel dans le parc apportant ainsi des zones de fraîcheur par l'ensemencement d'un mélange de semences florales d'annuelles, de bisannuelles et de vivaces ainsi que l'ajout de trèfles dans le mélange de semences pour engazonnement;

Priorité 3. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous.

- Augmentation de l'accessibilité par transport actif comme le vélo en installant de l'équipement approprié par la mise en place des infrastructures électriques pour accueillir une station de BIXI électrique.

Quartier.

Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

- Mise en valeur du parc St-Gabriel comme parc patrimonial.

La grille d'analyse Montréal 2030 est en pièce jointe au présent dossier.

- Réutilisation sur place des sols excavés;

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Selon le plan d'action intégré de développement social 2016-2020, ce projet répond concrètement aux axes prioritaires suivants;

Cohésion sociale - Point C - Personne avec des besoins particuliers - en assurant l'accessibilité universelle et inclusive des lieux publics;

Aménagement urbain - Point B - Propreté et embellissement - en rendant les parcs plus invitants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet contribuerait à l'amélioration de l'offre en espaces verts de qualité et à la mise en valeur du patrimoine. De plus, le projet de la mise aux normes de la station Bixi contribue à augmenter la mobilité. Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté il y aurait des enjeux liés aux travaux à la complétion des travaux d'aménagement paysager et à la mise en oeuvre de l'implantation de la station Bixi dans le parc.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Annnonce du projet et mise en valeur de son impact social et patrimonial : Diffusion d'un communiqué, publication dans les médias sociaux.

Chantier : Avis aux résidents pour marquer le début du chantier et pour informer de l'évolution du chantier, en cas de besoin.

Panneau info-travaux expliquant les travaux et illustrant le futur aménagement à installer dans le parc.

Promotion: Nouvelle sur le site Internet de l'Arrondissement. Publication sur les médias sociaux. Relations médias.

Inauguration : Événement selon les mesures permises par la DSP et le CCMU. Publication sur les médias sociaux. Relations médias.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En vertu du Cahier des charges, les travaux devaient être terminés dans un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours calendrier**, incluant les jours fériés, mais excluant les vacances de la construction, et ce, à compter de la date d'autorisation de commencer les travaux suite à l'octroi du contrat par l'autorité compétente. Le délai de réalisation des travaux s'est échelonné jusqu'au printemps 2023 en raison des enjeux actuels d'approvisionnement de matériaux et de conditions de chantier. Le parc est accessible aux citoyens depuis le 19 mai 2023, cependant des travaux électriques pour l'alimentation de la station du Bixi seront complétés au courant de l'été. Le délai hivernal n'a pas été considéré dans le calcul des jours de réalisation des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal, ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été inclus au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jonathan HAMEL-NUNES, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Tiffany AVERY-MARTIN, Service des finances

Lecture :

Tiffany AVERY-MARTIN, 28 avril 2023

Jonathan HAMEL-NUNES, 27 avril 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle Simonne L'ECUYER
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-26

Raynald MACHER-POITRAS
Chef de division - Bureau de projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1237972007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 35 000 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la ruelle bleue-verte de Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à 2633-2312 Québec inc., majorant ainsi le montant de la dépense totale de 1 927 343.09 \$ à un maximum de 1 962 343.09 \$, taxes incluses- Appel d'offres public 212113.

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 35 000\$ \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la ruelle bleue-verte de Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à 2633-2312 Québec inc., majorant ainsi le montant de la dépense totale de 1 927 343.09 \$ à un maximum de 1 962 343.09 \$ taxes incluses (dossier 1218482002)

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense additionnelle est de 31 959.67 \$, net de ristourne, sera financée à 100% par le Service d'urbanisme et de la mobilité (SUM) via le numéro de règlement d'emprunt : 21-016.

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2023-05-19 13:19

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1237972007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 35 000 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la ruelle bleue-verte de Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à 2633-2312 Québec inc., majorant ainsi le montant de la dépense totale de 1 927 343.09 \$ à un maximum de 1 962 343.09 \$, taxes incluses- Appel d'offres public 212113.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'autorisation d'accorder une dépense additionnelle de 35 000\$, taxes incluses, pour la fin des travaux d'aménagement, de décontamination, de drainage et d'infrastructures vertes de la ruelle bleue verte de Pointe-Saint-Charles, réalisé suite à l'octroi du contrat à 2633-2312 Québec inc. le 13 septembre 2021 via l'appel d'offres publiques 212113.

Situé au coin des rues Le Ber et Sainte-Madeleine, les aménagements prévus sur le lot 23, appartenant maintenant à la Ville, et en partie sur le lot 1 du bâtiment 7 sont maintenant achevés. Le chantier a débuté le 16 mai 2022 après que le groupe MACH, via l'Accord de développement entre les cours Pointe-Saint-Charles inc. et la Ville, ait préalablement réhabilité les lots avant la cession. Le plan de réhabilitation soumis au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCCFP) a été transmis en février 2014 puis approuvé en mars 2015. Dans le plan de réhabilitation soumis, les sols doivent être réhabilités sur 1 mètre de profondeur en raison des infrastructures et des avis de restrictions du terrain émis par le MELCCFP. En août 2022, des sols non-conformes ont été découverts et des ajustements de plans et devis ont dû être appliqués pour s'y conformer et poursuivre la réalisation du projet.

À ce jour, de grandes quantités de sols ont été réexcavées afin de se conformer au plan de réhabilitation, et ce, en deux phases de réalisation entre mai 2022 et mai 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 22 0108 - 11 avril 2023 : Autoriser une dépense additionnelle de 235 204,36 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la ruelle bleue-verte de Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à 2633-2312 Québec inc. (CA21 220264), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 1 692 138,73 \$ à 1 927 343,09 \$, taxes incluses (dossier 1237972002)

CA22 220335 - 2 novembre 2022 : Autoriser une dépense additionnelle de 480 919,43\$ taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la ruelle bleue-verte de Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à 2633-2312 Québec inc., majorant ainsi la dépense totale de 1 211 219,30 \$ à 1 692 138,73 \$, taxes incluses (dossier 1218482002)

CA21 220264 - 13 septembre 2021 : Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. pour les travaux d'aménagement de la ruelle bleue-verte de Pointe-Saint-Charles, au montant de 886 652,48 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 1 211 219,30 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212113 - 4 soumissionnaires (dossier 1218482002)

CM21 0330 - 23 mars 2021 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 632 000\$ afin de financer l'acquisition de terrains et les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre de l'Accord de développement Les Cours Pointe-Saint-Charles. (dossier 1216626001)

CG21 0032 - 28 janvier 2021 : Approuver une modification à l'Accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe-Saint-Charles inc., relatif au projet de développement et de mise en valeur du site des Atelier du CN, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. (dossier 1208677002)

DA20 7887001 - 15 octobre 2020 : Autorisation d'une dépense maximale de 93 500,00 \$ (taxes incluses) incluant un montant de contingences de 8 500,00 \$ (taxes incluses) et octroi d'un contrat à la firme Les Ateliers Ublo au montant de 85 000,00 \$ (taxes incluses), pour des services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage pour l'aménagement d'une ruelle bleue-verte.(dossier 2207887001)

DESCRIPTION

En août 2022, lors des travaux de construction dudit projet, l'analyse environnementale des sols présents sur place a démontré une qualité environnementale non conforme au plan de réhabilitation approuvé par le MELCCFP. Avec l'appui de professionnels interne et externe à la Ville, l'arrondissement a établi un plan d'action soutenu par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal.

Une première phase de travaux, visant à rendre conformes les travaux de réhabilitation, a été effectuée à l'hiver 2022 et a nécessité des crédits supplémentaires (voir résolution no CA22 220335).

Cette première phase consistait à terminer une partie des travaux de la Ruelle, la partie nord, pour la rendre accessible aux citoyens.

Une deuxième phase a été planifiée afin de terminer la partie sud du site et la mise en place des végétaux au printemps 2023 nécessitant des crédits supplémentaires.

Ces travaux, qui consistait majoritairement à des sorties de sols, ont été exécutés (voir résolution no CA23 22 0108) et planifiés grâce à une estimation préliminaire des quantités de sols à disposer hors site.

Le bordereau des quantités de sols sorties de l'entrepreneur est en pièce jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

Les travaux de décontamination supplémentaires et de gestion de terre hors site ont pris une ampleur majeure dans le projet et ont changé la stratégie initiale de gestion de sol. Au lieu de pouvoir la réutiliser, les sols devaient être disposés hors site. Les calculs de quantités étant approximatifs, la réalité s'est avérée tout autre. Il y a donc un manquement monétaire au contrat équivalent à 333.76 TM de sol A-B incluant les frais de carburants.

Le MELCCFP, via son site Trace Québec, ainsi que la firme environnementale Nvira, en support au dossier, attestent que les quantités traitées hors site sont justes et conformes à ceux déclarés par l'adjudicataire du projet.

La totalité des travaux au contrat est actuellement terminée et la terre complètement disposée hors site, les quantités réellement disposées ne concordent pas avec la quantité estimée. De ce fait, lesdits travaux réalisés par l'adjudicataire nécessitent des crédits additionnels pour respecter l'engagement du contrat entre la Ville et l'adjudicataire.

Les frais encourus pour réaliser le contrat dépassent le montant total octroyé au présent dossier.

Un budget additionnel de 35 000 \$, taxes incluses, est nécessaire pour honorer le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle maximale est de 35 000 \$ (taxes incluses), 31 959,67 \$ (net de ristourne). La dépense totale majorée maximale s'élève donc de 1 927 343,09 \$ (taxes incluses) à 1 962 343,09 \$. La dépense supplémentaire sera seulement imputée au montant du contrat des travaux.

La dépense supplémentaire maximale est de 31 959,67 \$ net de ristournes et sera financée à 100% par la ville centre à même le budget du Service d'urbanisme et de la mobilité (SUM) via le règlement d'emprunt : 21-016, Développement Cours Pointe-St-Charles, CM21 0330. Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible à même l'enveloppe reçue pour le PDI 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2023	2024	2025	Ultérieur	Total
40182- Atelier du CN (Cours Saint-Charles) / Ruelle Bleue-verte	32	0	0	0	32

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, l'Arrondissement perdrait l'occasion d'honorer le contrat octroyé à l'adjudicataire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux terminés et complétés à 100%.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été inclus au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Cristina COPIL)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu PAYETTE-HAMELIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Guillaume LARMOR, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Corinne LAFORCE-LAVOIE
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Catherine ST-PIERRE
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

Le : 2023-05-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1230219005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'avril 2023

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois d'avril 2023, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable d'avril 2023.

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2023-05-16 12:29

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1230219005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'avril 2023

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) un rapport mensuel des décisions déléguées doit être déposé au conseil d'arrondissement. Ce rapport fait état des décisions prises, par les employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 220146 - 8 mai 2023 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de mars 2023 (dossier 1230219004)
CA23 220116 - 11 avril 2023 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de février 2023 (dossier 1230219003)
CA23 220076 - 13 mars 2023 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de janvier 2023 (dossier 1230219002)
CA23 220044 - 13 février 2023 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de décembre 2022 (dossier 1230219001)

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2023 ainsi que la liste des virements budgétaires, les bons de commande de moins de 25 000 \$ et les factures non associées à un bon de commande pour la période comptable d'avril 2023.
Dépôt du rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sherline ELIEN
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Sylvie PARENT
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit GLORIEUX

Directeur - serv. adm. en arrondissement



Dossier # : 1232892002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Accorder à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal un don d'environ 6850 documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que de documents audiovisuels identifié «Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal»

Il est recommandé :

D'accorder à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal un don d'environ 6850 documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que de documents audiovisuels identifié «Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal».

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2023-05-23 11:00

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232892002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Accorder à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal un don d'environ 6850 documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que de documents audiovisuels identifié «Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal»

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de maintenir un niveau de qualité et d'actualité dans leurs collections, les bibliothèques montréalaises doivent éliminer régulièrement des documents périmés et/ou sous-utilisés. Devant la nécessité de disposer de ces biens et de libérer des locaux d'entreposage de manière productive, les bibliothèques montréalaises participantes ont conçu le projet de donner ces documents à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, organisme à but non lucratif, voué à la promotion de la lecture et des bibliothèques auprès de la population montréalaise, et ce, afin que cet organisme assure la gestion de leur solde de documents.

C'est ainsi que depuis 1996, la Ville de Montréal et Les Amis de la Bibliothèque de Montréal conviennent d'une entente de principe relativement aux dons de documents périmés et/ou sous-utilisés afin d'organiser un solde annuel de livres de Les Amis de la Bibliothèque de Montréal et de réinjecter la majeure partie des profits dans les programmes d'animations de bibliothèques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Chaque année, Les Amis de la Bibliothèque de Montréal organise un solde de livres et injecte la majeure partie de ses profits dans des activités d'animations dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal destinées aux jeunes et aux adultes.

C'est dans ce contexte que la Division de la culture et des bibliothèques, de la Direction

culture, sports, loisirs et développement social recommande le don d'environ 6850 documents périmés et/ou sous-utilisés (livres, périodiques adultes et jeunes, documents audiovisuels) qui seront identifiés sur la page titre ou la pochette «Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal». Ces documents élagués proviennent de la collection des bibliothèques Marie-Uguay, Saint-Henri, Réjean-Ducharme et Saint-Charles.

En 2023, Les Amis de la Bibliothèque de Montréal organisera son solde annuel du 10 au 18 juin 2023. Cet événement est réalisé grâce à la participation d'une centaine de bénévoles.

En ce qui concerne les documents qui sont trop abîmés pour les offrir en don à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, la Division de la culture et des bibliothèques, de la Direction de la culture, des loisirs et du développement social, recommande l'élagage et le recyclage de ces documents.

JUSTIFICATION

Le don, à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, d'environ 6850 documents périmés et/ou sous-utilisés (livres, périodiques adultes et jeunes, documents audiovisuels) qui proviennent des collections des bibliothèques Marie-Uguay, Saint-Henri, Réjean-Ducharme et Saint-Charles représentent un intérêt pour l'arrondissement qui bénéficie d'avantages économiques liés à la gestion déléguée d'une vente de livres.

En effet, conformément à son mandat, l'organisme à but non lucratif Les Amis de la Bibliothèque de Montréal finance en moyenne annuellement plus de 350 activités d'animations dans le réseau des bibliothèques de la Ville destinées aux jeunes et aux adultes. Ces activités favorisent la promotion de la lecture (exemples : heures du conte, conférences thématiques, rencontres d'auteur(e)s, ateliers créatifs, etc.).

Le solde de ces documents périmés et/ou sous-utilisés génère en moyenne des revenus de 7200 \$.

De plus, le processus de don et de recyclage permet de libérer des locaux d'entreposage de manière productive afin de laisser la place à une collection renouvelée pour les quatre bibliothèques de l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En échange, les quatre bibliothèques de l'arrondissement reçoivent une valeur de 4200 \$ (maximum, taxes incluses) en activités d'animation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en développant une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable; en consolidant un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services.

Le don, à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, d'environ 6850 documents périmés et sous-utilisés représente une belle réutilisation de documents qui ne sont pas utilisés en bibliothèques, mais qui pourront certainement trouver une place dans les foyers montréalais. En contribuant à la réduction des déchets et en invitant les citoyens à consommer différemment, les bibliothèques deviennent ainsi des actrices importantes des mesures en transition écologique.

De plus, la vente permet aux familles moins nanties d'acquérir, à coût modique, des documents pour garnir leurs bibliothèques familiales. Les sommes ainsi acquises servent à créer des activités inclusives en bibliothèque favorisant le partage, l'apprentissage et le sentiment d'appartenance à la communauté. Par ces deux aspects, la Ville soutient et

encourage la lecture et la culture dans la communauté pour tous, réduisant ainsi les iniquités culturelles, sociales dans la société. Également, l'organisation de la vente permet à de nombreux bénévoles de rester actifs et de se créer des réseaux sociaux.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le solde annuel de documents, organisé par Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, est un événement attendu année après année, et il est très apprécié par la population montréalaise.

Il fait également l'objet d'un intérêt médiatique assez important.

De plus, la majeure partie des profits de ce solde annuel est injectée dans des activités d'animations destinées aux jeunes et aux adultes dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal.

Cela permet aussi une bonification des programmes d'animations et de médiation dans les bibliothèques et hors les murs; d'acheter à peu de frais des documents; de libérer des locaux d'entreposage de manière productive en se départissant de documents périmés et sous-utilisés (livres, périodiques adultes et jeunes, documents audiovisuels).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2023 : Livraison des documents à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal

- Du 10 au 18 juin 2023 : Solde annuel de documents organisés par Les Amis de la Bibliothèque de Montréal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robyn MALER
Cheffe de division culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-19

Robyn MALER
Cheffe de division - Culture et bibliothèques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
Directeur culture sports loisirs développement
social



Dossier # : 1236681003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation du dépôt d'une demande de financement au Programme d'aménagement urbain inclusif 2023 pour 3 projets d'aménagement de parcs, soit le parc Émery-Sauvé, le parc David-Lefebvre et le parc D'Argenson et désignation du Directeur des Travaux publics, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de financement au Programme d'aménagement urbain inclusif 2023

Attendu que l'arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme d'aménagement urbain inclusif 2023;
D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme d'aménagement urbain inclusif 2023 pour les projet d'aménagement aux parcs Émery-Sauvé, David-Lefebvre et D'Argenson;
De confirmer la participation financière de l'arrondissement au projet et d'assumer les frais d'entretien;
De mandater le Directeur des travaux publics pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour les projets cité en objet.

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2023-05-19 13:22

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236681003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation du dépôt d'une demande de financement au Programme d'aménagement urbain inclusif 2023 pour 3 projets d'aménagement de parcs, soit le parc Émery-Sauvé, le parc David-Lefebvre et le parc D'Argenson et désignation du Directeur des Travaux publics, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de financement au Programme d'aménagement urbain inclusif 2023

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a lancé un appel de projets dans le cadre du *Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI) 2023*. Ce nouveau programme s'inscrit en continuité avec le *Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle* ainsi que du *Programme d'aménagement urbain pour enfant* , il constitue en lui-même un seul programme en trois volets.

Le présent programme s'inscrit donc en cohérence avec Montréal 2030 et le PSEI. La Ville, en plus de proposer des actions qui contribueront au développement de sa vision stratégique en matière de transition écologique, de participation citoyenne et d'innovation, désire notamment renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion par l'adoption du Plan d'action solidarité, équité et inclusion (PSEI). Par ailleurs, il se veut en continuité du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle ainsi que du Programme d'aménagement urbain pour enfants; il constitue en lui-même un seul programme en trois volets.

Par ce programme d'aménagement urbain et inclusif, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) souhaite répondre aux différents besoins des groupes de population, classés en trois volets et simplifier le dépôt de projets pour des infrastructures adaptées :

Volet 1 : Personnes âgées ;

Le *Programme d'aménagement urbain inclusif 2023, volet Personnes âgées*, a pour objectif de réaliser, en collaboration avec les arrondissements et les services centraux, des projets qui visent l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées.

Volet 2 : Personnes ayant une limitation fonctionnelle ;

Les projets qui s'inscrivent dans le cadre du *Programme d'aménagement urbain inclusif, volet Personnes ayant une limitation fonctionnelle* , doivent illustrer qu'ils aident les personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, auditives, visuelles et cognitives) à accéder à l'espace public et à se l'approprier.

Volet 3 : Enfants.

Le volet *Enfants* vise la création de nouvelles formes d'aménagement urbain des espaces publics ou des parcours scolaires conçus par les enfants et pour les enfants (0-18 ans).

Pour les trois volets, les facteurs suivants seront pris en compte lors de l'évaluation :

- La démonstration de la prise en compte de l'accessibilité universelle ;
- La consultation des citoyennes et citoyens concernés par le projet ;
- L'inclusion de l'ADS+ tout au long du projet.

L'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 250 000\$ par année par projets. Les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement.

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement doit adopter une résolution :

- autorisant le dépôt de la demande de soutien financier;
- confirmant l'adhésion aux objectifs et modalités du programme;
- confirmant la participation financière de l'arrondissement au projet;
- assurant que l'arrondissement assumera les frais d'exploitation;
- autorisant une personne responsable à signer tout engagement relatif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les demandes de financement concernent 3 projets d'aménagement de parcs, soit le parc Émery-Sauvé, le parc David-Lefebvre et le parc D'Argenson.

Les divers aménagements des 3 parcs couvrent les 3 volets du programme tout en étant accessibles universellement, en incluant l'ADS+ et en incluant des consultations citoyennes.

En effet le projet du parc Émery-Sauvé comprend l'implantation d'une aire de jeux pour enfants accessible universellement, le parc David-Lefebvre comprend un aménagement d'une zone d'exercice pour aînées et le parc D'Argenson comprend des aménagements inclusifs pour adolescentes et adolescents.

JUSTIFICATION

Les sommes accordées dans le cadre de ce programme de subvention permettront de financer partiellement ces projets qui s'inscrivent en continuité avec les efforts de l'arrondissement pour améliorer les parcs et leurs équipements, le tout dans un souci d'une intégration des différents groupes d'âge et d'inclusion avec une approche ADS+ et d'accessibilité universelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants demandés sont :

500k pour le parc Émery-Sauvé échelonné sur 2023 et 2024.

500k pour le parc D'Argenson échelonné sur 2023 et 2024.

250k pour le parc David-Lefebvre pour 2023.

Le total de l'aide financière serait de 1,25M.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de [Montréal 2030], [des engagements en changements climatiques], et [des engagements en inclusion, équité et accessibilité]

universelle].

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier pourrait compromettre la possibilité d'obtenir un soutien financier dans le cadre de ce Programme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation des projets par la direction du SDIS et confirmation de l'attribution du financement pour les projets sélectionnés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Justine DESBIENS
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Catherine ST-PIERRE
chef(fe) de division - études techniques en
arrondissement

Le : 2023-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1239386005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 4 010 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 4 010 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Nom de l'organisme	Numéro de compte fournisseur	Projet	Montant
L'Arche-Montréal Inc.	156477	Pour l'achat de six (6) billets pour le Souper spaghetti de l'Arche-Montréal.	210 \$
Regroupement des magasins-partage de l'Île de Montréal	120467	Pour le financement de l'organisation de la 21e édition de l'Opération Sac à Dos 2023.	1 000 \$
Centre culturel Georges-Vanier	224328	Pour le financement de la location d'une salle d'exposition dans le cadre de la 7e édition de Parcours Céramique 2023.	1 800 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	119208	Pour le financement de l'achat de fournitures scolaires dans le cadre de l'Opération Sac à dos organisée par le comité de Jeunesse.	1 000 \$

D'autoriser une affectation de surplus de 4 010 \$.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2023-05-29 13:39

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur - serv. adm. en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239386005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 4 010 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arche-Montréal Inc., par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 210 \$, pour l'achat de six (6) billets pour le Souper spaghetti de l'Arche-Montréal.
Regroupement des magasins-partage de l'Île de Montréal, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 1 000 \$ pour le financement de l'organisation de la 21e édition de l'Opération Sac à Dos 2023.
Centre culturel Georges-Vanier, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 1 800 \$, pour le financement de la location d'une salle d'exposition dans le cadre de la 7e édition de Parcours Céramique 2023.
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 1 000 \$, pour le financement de l'achat de fournitures scolaires dans le cadre de l'Opération Sac à dos organisée par le comité de Jeunesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nom de l'organisme	Numéro de compte fournisseur	Projet	Montant
L'Arche-Montréal Inc.	156477	Pour l'achat de six (6) billets pour le Souper spaghetti de l'Arche-Montréal.	210 \$
Regroupement des magasins-partage de l'Île de Montréal	120467	Pour le financement de l'organisation de la 21e édition de l'Opération Sac à Dos 2023.	1 000 \$
Centre culturel Georges-Vanier	224328	Pour le financement de la location d'une salle d'exposition dans le cadre de la 7e édition de Parcours Céramique 2023.	1 800 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	119208	Pour le financement de l'achat de fournitures scolaires dans le cadre de l'Opération Sac à dos organisée par le comité de Jeunesse.	1 000 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 4 010 \$ est financée par une affectation des surplus libres. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal C GAGNON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Julie BÉLANGER
Directrice de cabinet

Le : 2023-05-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit GLORIEUX

Directeur - serv. adm. en arrondissement



Dossier # : 1238243001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Adhérer et mettre en application la Politique de transition écologique et de développement durable des immeubles municipaux de la Ville de Montréal (PTÉDDIM), pour les projets à réaliser dans le parc immobilier de l'Arrondissement du Sud-Ouest.

Il est recommandé :

1. d'adhérer à la *Politique de transition écologique et de développement durable des immeubles municipaux de la Ville de Montréal (PTÉDDIM)* et la mettre en application pour les projets à réaliser dans le parc immobilier de l'Arrondissement du Sud-Ouest.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2023-06-01 11:10

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur - serv. adm. en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1238243001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Adhérer et mettre en application la Politique de transition écologique et de développement durable des immeubles municipaux de la Ville de Montréal (PTÉDDIM), pour les projets à réaliser dans le parc immobilier de l'Arrondissement du Sud-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2018, la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique, visant à accélérer l'implantation de mesures de réduction de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques, et à inciter les autres paliers de gouvernement à en faire de même. Ce faisant, Montréal a réitéré son engagement dans la lutte contre les changements climatiques. Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) *Climate change 2022 : Mitigation of climate change* publié en avril 2022 indiquait que les émissions de GES étaient à leur plus haut niveau depuis les débuts de l'humanité et que la trajectoire de réduction des émissions de GES suivie actuellement ne permet pas de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C à moins que des actions importantes de réduction des émissions de GES soient entreprises immédiatement dans tous les secteurs. Ce même rapport indique cependant que des solutions existent actuellement pour tous les secteurs afin de réduire les émissions de GES d'au moins 50 % d'ici 2030 et que le temps est venu de passer à l'action.

Alignement stratégique

Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture

En 2019, convaincue du lien étroit entre la qualité des milieux de vie et la transition écologique et en réponse à l'appel mondial, la Ville de Montréal a présenté son propre Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture : « une posture en faveur d'un développement urbain qualitatif, responsable et pérenne pour les générations actuelles et futures ».

Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR)

Ce plan adopté en 2020 prévoit que Montréal tend vers un avenir zéro déchet, plus durable

et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

Montréal 2030

En 2020, la Ville a déposé le plan Montréal 2030, son premier plan stratégique aligné sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. La première orientation du plan est liée à la transition écologique.

Plan climat

En 2020, la Ville déposait le Plan climat 2020-2030 qui précise les objectifs et les cibles liés à l'exemplarité de la Ville pour mener la transition écologique, car les dix prochaines années seront déterminantes pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. Les défis du chantier 4 visent l'exemplarité de la Ville, en particulier les immeubles et comprennent les actions phares suivantes:

- Transformer 100 % du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel;
- Décarboniser les déplacements domicile-travail et les déplacements d'affaires à Montréal.

Parmi les mesures de mise en oeuvre des actions phares, le plan climat prévoit que Montréal:

- adopte une nouvelle politique de transition écologique et de développement durable dans les immeubles municipaux en 2021;
- met en application, dès 2021, de nouvelles exigences en énergie et en émissions de GES pour les bâtiments de la Ville de Montréal.

Plan d'action local en transition écologique (PALTÉ) du Sud-Ouest 2021-2025

En septembre 2021, l'Arrondissement du Sud-Ouest adoptait ce document qui succédait à deux premiers plans locaux de développement durable. Ce plan d'action s'inscrit dans une vision à long terme, en cohérence avec Montréal 2030 et le Plan climat, avec l'objectif de faire du Sud-Ouest un arrondissement carboneutre d'ici 2050. La limitation des émissions de GES ainsi que l'adaptation du territoire face aux changements climatiques constituent les deux piliers de ce Plan d'action, lequel détaille une trentaine d'actions, classées en cinq axes (Apprendre, se mobiliser et s'ouiller / Se nourrir / Cohabiter / Se déplacer / Consommer autrement). Il inclut notamment l'ambition de procéder à un inventaire des émissions de GES afin de cibler d'ici 2030 les actions les plus efficaces pour réduire notre empreinte carbone.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 22 0263 – 13 septembre 2021 – Adopter le Plan d'action local en transition écologique 2021-2025 du Sud-Ouest (1218532003)

- CG20 0648 – 17 décembre 2020 – Dépôt du document intitulé Plan climat 2020-2030. (1207534004)
- CE20 2035 et CG20 0649 – 17 décembre 2020 – Adoption du plan stratégique Montréal 2030 et dépôt au conseil municipal et au conseil d'agglomération. (1209043001)
- CG20 0407 – 27 août 2020 – Adoption du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 PDGMR. (1202937001)
- CM18 1332 – 19 novembre 2018 – Déclaration pour la reconnaissance de l'urgence climatique.

DESCRIPTION

Adhérer et mettre en application la Politique de transition écologique et de développement

durable des immeubles municipaux de la Ville de Montréal (PTÉDDIM), pour les projets à réaliser dans le parc immobilier de l'arrondissement du Sud-Ouest.

L'objectif de cette Politique est d'assurer que la conception, la construction, la rénovation, la démolition et l'exploitation des immeubles municipaux contribuent à mettre en œuvre la planification stratégique de la Ville.

En résumé, les trois priorités à respecter sont les suivantes:

Sobriété énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre

- Poser des gestes concrets pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES afin de limiter l'ampleur des changements climatiques.

Adaptation aux changements climatiques et résilience des immeubles municipaux

- S'adapter aux changements climatiques et atténuer leurs impacts, diminuer la vulnérabilité et la vétusté des immeubles municipaux et en rehausser la résilience.
- Tendre vers un avenir zéro déchet et assurer une gestion durable de l'eau.

Inclusion, qualité et exemplarité en design et exploitation

- Intégrer la qualité et l'exemplarité en design et en exploitation aux immeubles municipaux existants et projetés.
- Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire en permettant un accès équitable et sécuritaire à l'ensemble de services et infrastructures pour toutes et tous, dont l'accessibilité universelle aux personnes ayant des limitations fonctionnelles.

JUSTIFICATION

Le Plan climat prévoit que Montréal:

- adopte une nouvelle politique de transition écologique et de développement durable dans les immeubles municipaux en 2021;
- met en application, dès 2021, de nouvelles exigences en énergie et en émissions de GES pour les bâtiments de la Ville de Montréal.

La présente politique propose des moyens pour atteindre ces objectifs de transition écologique et de développement durable et les bénéfices escomptés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) travaillera conjointement avec les arrondissements ayant adopté la politique afin de trouver des sources de financement pour accélérer la décarbonation des immeubles sous leur responsabilité. Les coûts pour les nouvelles constructions et rénovations majeures visant des certifications environnementales seront intégrés à même les budgets des projets au PDI de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité

universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le rejet ou le report de ce dossier pourrait occasionner des retards afin d'atteindre les objectifs de Montréal 2030.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le conseil d'arrondissement : 5 juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André CAZELAIS, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thibaut TEMMERMAN
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Raynald MACHER-POITRAS
Chef de section - Section transition
écologique

Le : 2023-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1231940001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009)

Il est recommandé:
D'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2023-05-24 17:18

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231940001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) est un outil qui permet aux employés et gestionnaires de l'arrondissement de poser certains gestes sans avoir besoin d'obtenir une approbation au préalable de la part du conseil avec, en contrepartie, une obligation de faire une reddition de comptes sur une base régulière.

Lors d'absence d'un gestionnaire, il y a nécessité d'assurer que la gestion des opérations quotidiennes soit maintenue de façon efficiente et conforme au pouvoir habilitant.

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), un cadre de direction peut désigner une personne pour le remplacer. Cependant, rien n'est prévu pour permettre la sous-délégation par un cadre administratif. De façon unanime auprès des directions de l'arrondissement, le besoin d'une souplesse organisationnelle demeure et une recherche pour un mécanisme le permettant, tout en assurant la conformité, est souhaitée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 220247 - 3 juin 2014 - Adoption du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) (dossier 1143510007)

CA18 220048 - 2 février 2018 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) (dossier 1187279001)

CA18 220238 - 13 août 2018 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) (dossier 1187279006)

CA20 220157 - 8 juin 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) afin de déléguer l'établissement d'un passage pour piétons non protégé et de déléguer tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente en vertu d'un règlement adopté par le conseil de la ville dont l'application est déléguée au

conseil d'arrondissement ainsi que tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu d'un règlement relevant de la compétence du conseil d'arrondissement (dossier 1207279002)

DESCRIPTION

Il est proposé de modifier le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009), en ajoutant des dispositions permettant la sous-délégation de pouvoirs, à l'exception des matières prévues au Chapitre II Ressources humaines, pour les fonctionnaires de niveau C et D, soit:

- Fonctionnaire de niveau C: chef de division, directeur adjoint des travaux publics et secrétaire d'arrondissement;
- Fonctionnaire de niveau D: chef de section et préposé(e) au soutien administratif de la section soutien aux opérations à la division des ressources financières et matérielles.

Par ailleurs, il est proposé de déléguer à un chargé de secrétariat le paiement d'une somme n'excédant pas 1 000 \$ par carte de crédit.

JUSTIFICATION

Efficience des opérations tout en assurant le respect des lois, règlements et encadrements administratifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les nouvelles règles de délégation de pouvoirs seront communiquées par courriel aux employés de l'arrondissement par la Division du greffe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier prévisionnel:

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement - séance juin 2023
- Adoption du règlement - séance juillet 2023
- Avis de publication et entrée en vigueur - juillet 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mihai-Lucian SERBANESCU, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie PARENT
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Benoit GLORIEUX
Directeur - serv. adm. en arrondissement

Le : 2023-05-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit GLORIEUX
Directeur - serv. adm. en arrondissement



Dossier # : 1237680004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 180, 1 573 181, 1 573 179, 1 573 606 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social. - 1891-1897 et 1903-1911, avenue de l'Église

Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 180, 1 573 181, 1 573 179, 1 573 606 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social. - 1891-1897 et 1903-1911, avenue de l'Église.

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2023-05-24 12:45

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237680004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 180, 1 573 181, 1 573 179, 1 573 606 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social. - 1891-1897 et 1903-1911, avenue de l'Église

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest aux fins d'autoriser certains paramètres réglementaires pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.

Le conseil d'agglomération peut adopter un règlement conformément au 4^e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) pour la réalisation d'unités de logement social, abordable et familial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Contexte :

Suite à une entente avec l'organisme Bâtir son quartier, le propriétaire a l'intention de procéder à la construction d'un immeuble mixte comportant 113 logements. Ce projet de développement immobilier communautaire est soutenu par Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM) en collaboration avec le Groupe de ressources techniques Bâtir son quartier (GRT) et est rendu possible grâce au financement de la SCHL et aux unités FTQ et Desjardins. Le promoteur s'engage à réaliser un « Clés en

main » par lettre d'engagement dans laquelle il convient d'une entente avec le GRT pour le développement d'unités sociales et communautaires.

Le site est situé dans le quartier Côte-Saint-Paul et est composé de quatre lots (1 573 180, 1 573 181, 1 573 179 et 1 573 606 du cadastre du Québec) ayant front sur l'avenue de l'Église et sur la rue Eadie. Le site comporte deux bâtiments de 3 étages, sis aux 1903-1911 et 1891-1897, avenue de l'Église. Le premier, implanté à l'angle de l'avenue de l'Église et de la rue Eadie est un bâtiment mixte, composé d'un local commercial au rez-de-chaussée et de deux étages à usage résidentiel constitué de 4 logements. Le second, voisin immédiat de ce dernier à l'est, est également un bâtiment mixte composé d'un local commercial au rez-de-chaussée et de deux étages à usage résidentiel constitué de 5 logements. L'ensemble des bâtiments est aujourd'hui vacant, à l'exception du bâtiment de coin (1903-1911, avenue de l'Église) qui est occupé par un seul locataire. Le terrain comprend aussi un lot vacant adjacent aux deux bâtiments mixtes sur l'avenue de l'Église et un second lot vacant, celui-ci situé sur la rue transversale, soit la rue Eadie. Le site est adjacent à une ruelle à l'arrière et à l'emprise autoroutière de l'Autoroute 15.

Projet de règlement :

Le projet de règlement contient des dispositions réglementaires relatives à la hauteur, à la marge latérale et au toit végétalisé. La démolition des bâtiments occupant le site y est également autorisée.

Paramètre	Plan d'urbanisme	Règlement 01-280	Projet
Usage (affectation) :	Secteur résidentiel	C.2A - H	C.2A - H.7
Implantation :	Moyen-Élevé	35 % - 60 % x 1,2	71 %
Hauteur (étages) :	1-4	2-3	4
Hauteur (m) :	-	11	12,97

JUSTIFICATION

Conformément au 4^e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'agglomération peut adopter un règlement autorisant un projet dérogeant à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme, pour la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social.

Il n'y a pas de critères d'évaluation spécifiques relatifs aux règlements adoptés en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Cependant, le projet de règlement a fait l'objet d'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement.

Le projet permet de bonifier l'offre en logement social dans le quartier Côte-Saint-Paul. Étant donné que le zonage ne permet pas la construction d'un nombre de logement suffisant pour assurer la viabilité d'un éventuel projet de logements sociaux, des dispositions réglementaires relatives à la hauteur doivent être autorisées pour le site afin d'optimiser la réalisation de logements sociaux sur le terrain.

Avis du comité consultatif d'urbanisme :

Lors de la séance du 15 mai 2023, le comité a émis un avis favorable au projet de règlement autorisant la construction d'un bâtiment mixte à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, notamment à la priorité 7 "Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier prévisionnel :

Conseil d'arrondissement : 5 juin 2023

Recommandation du Comité exécutif : 9 août 2023

Résolution du Conseil municipal : 21 août 2023

Avis de motion et adoption du projet de règlement par le Conseil d'agglomération : 24 août 2023

Adoption du règlement par le Conseil d'agglomération : 21 septembre 2023

Certificat de conformité et entrée en vigueur : Automne 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PROULX
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2023-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux
entreprises en arrondissement

**Dossier # : 1238678006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant le retrait d'un logement situé au 3925-3929, rue Sainte-Émilie (lot 2 091 796 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2023;
Il est recommandé :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), une résolution autorisant le retrait d'un logement situé au 3925-3929, rue Sainte-Émilie (lot 2 091 796 du cadastre du Québec).

Nonobstant l'exception ci-dessus décrite, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Signé par Sylvain VILLENEUVE Le 2023-05-23 11:17**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238678006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant le retrait d'un logement situé au 3925-3929, rue Sainte-Émilie (lot 2 091 796 du cadastre du Québec)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) afin d'autoriser le retrait d'un logement pour le bâtiment situé au 3925-3929, rue Sainte-Émilie. Le conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant ce projet, par le biais du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

La réduction du nombre de logements est susceptible d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment de 2 étages est situé dans le secteur Saint-Henri Ouest et comprend actuellement 3 logements. Le projet propose un réaménagement intérieur afin de réunir le logement du rez-de-chaussée et un logement vacant situé au 2e étage. Le projet n'est pas conforme à l'article 151.0.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280). Il est cependant possible de déroger à cet article par une demande en vertu du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification et d'occupation (PPCMOI).

La catégorie d'usage H.2 est autorisée dans cette zone.

Le projet ne requiert aucune intervention à la façade du bâtiment.

	Plan d'urbanisme	Règlement 01-280	Projet
Usages	Secteur résidentiel	H.1-4	Autoriser le retrait d'un logement

Hauteur-étages min-max	1 à 4 étages	2 -3 étages 12,50 m max	2 étages Existant
Implantation min-max (%)	Moyen à élevé	Max 65 %	Inchangé
Densité max	-	-	-

JUSTIFICATION

Les requérants habitent le logement situé au rez-de-chaussée depuis 2004. Afin de mieux répondre aux nouveaux besoins de leur famille, l'option d'agrandir le logement au 2ème étage afin d'ajouter de la superficie habitable s'avère la plus adéquate parmi toutes les options envisagées, particulièrement en lien avec les normes à respecter quant à la fenestration et la luminosité requise dans les chambres.

Considérant la compatibilité avec le milieu d'insertion;

Considérant que le logement est vacant;

Considérant que la catégorie d'usage H.2 est autorisée dans ce secteur;

Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) :

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine est favorable à la demande de retrait d'un logement.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de la séance du 15 mai 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet particulier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La consultation publique sera annoncée par une affiche sur le site et par un avis public sur le site web de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier prévisionnel :

Adoption d'une première résolution par le conseil d'arrondissement : 5 juin 2023

Consultation publique : 21 juin 2023

Adoption d'une deuxième résolution par le conseil d'arrondissement : 10 juillet 2023

Approbation référendaire : été 2023

Adoption du projet particulier par le conseil d'arrondissement : 11 septembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation (RCA04 22003).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ariane MERCIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2023-05-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux
entreprises en arrondissement

**Dossier # : 1234334001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution distincte autorisant la construction d'un projet résidentiel situé au 1990, rue William (lots 1 573 209 et 2 296 177 du cadastre du Québec) - Zone visée 0368 et zones contiguës 0571, 0385, 0390, 0563

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 23 janvier 2023;
Considérant qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 13 mars 2023;

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, des demandes signées par au moins 12 personnes intéressées ont été reçues, celles-ci entraînant pour la zone visée 0368 et les zones contiguës 0571, 0385, 0390, 0563 la tenue d'un registre afin de soumettre les dispositions susceptibles d'approbation référendaire relatives à la hauteur, à la densité, à l'usage, aux cours anglaises et aux saillies dans une marge, à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone visée et des zones contiguës;

Il est recommandé :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution distincte autorisant la construction d'un projet résidentiel situé au 1990, rue William (lots 1 573 209 et 2 296 177 du cadastre du Québec), selon les autorisations et exigences suivantes :

D'autoriser :

- une hauteur maximale prescrite de 25 mètres;
- un indice de superficie de plancher maximal de 5.0;
- la catégorie d'usage H.7;
- un maximum de 310 logements;
- pour une cour anglaise située dans une cour avant adjacente à la rue William:
 - un dégagement de moins de 2,75 m entre l'emprise de la voie publique et la façade du bâtiment au niveau de la cour anglaise;
 - une profondeur maximale de 1,3 m par rapport au niveau le plus bas du trottoir adjacent à la cour anglaise;
 - un dégagement minimal de 1,3 m à partir du niveau du trottoir pour un balcon aménagé au-dessus d'une cour anglaise;

- pour une cour anglaise située dans une cour adjacente au parc du canal de Lachine, une dérogation à l'article 407;
- un balcon faisant saillie d'au plus 3 mètres, sauf pour une saillie située au niveau immédiatement au-dessus d'une cour anglaise;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Signé par Sylvain VILLENEUVE Le 2023-04-05 15:01

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1234334001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retrait de la résolution CA23 22 0135 - Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution distincte autorisant la construction d'un projet résidentiel situé au 1990, rue William (lots 1 573 209 et 2 296 177 du cadastre du Québec) - Zone visée 0368 et zones contiguës 0571, 0385, 0390, 0563

Considérant le résultat du registre tenu le 16 mai 2023;
Il est recommandé :

De retirer la résolution CA23 22 0135 - Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution distincte autorisant la construction d'un projet résidentiel situé au 1990, rue William (lots 1 573 209 et 2 296 177 du cadastre du Québec) - Zone visée 0368 et zones contiguës 0571, 0385, 0390, 0563.

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2023-05-25 14:36

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1234334001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution distincte autorisant la construction d'un projet résidentiel situé au 1990, rue William (lots 1 573 209 et 2 296 177 du cadastre du Québec) - Zone visée 0368 et zones contiguës 0571, 0385, 0390, 0563

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 23 janvier 2023, l'arrondissement a adopté, le 13 mars 2023, le second projet de résolution autorisant la construction d'un projet résidentiel situé au 1990, rue William (lots 1 573 209 et 2 296 177 du cadastre du Québec). Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire a été publié le 27 mars 2023.

Les dispositions relatives à la hauteur, à la densité, à l'usage, aux cours anglaises et aux saillies dans une marge ont fait l'objet d'une demande de registre pour les zones contiguës 0571, 0385, 0390, 0563. La zone visée 0368 est ouverte par défaut pour le registre.

Afin de tenir le registre prévu par la loi, les dispositions susceptibles d'approbation référendaire visées par la demande doivent être adoptées par le conseil d'arrondissement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BINET-VANDAL
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1234334001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retrait de la résolution CA23 22 0135 - Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution distincte autorisant la construction d'un projet résidentiel situé au 1990, rue William (lots 1 573 209 et 2 296 177 du cadastre du Québec) - Zone visée 0368 et zones contiguës 0571, 0385, 0390, 0563

CONTENU**CONTEXTE**

Suite au registre tenu le 16 mai 2023, 193 signatures ont été reçues à la fin du registre sur les 127 signatures requises.

Conséquemment, le conseil d'arrondissement met fin au projet par le retrait de la résolution CA23 22 0135 - Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution distincte autorisant la construction d'un projet résidentiel situé au 1990, rue William (lots 1 573 209 et 2 296 177 du cadastre du Québec) - Zone visée 0368 et zones contiguës 0571, 0385, 0390, 0563.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BINET-VANDAL
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1234334001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant la construction d'un projet résidentiel d'environ 300 logements situé au 1990, rue William (lots 1 573 209 et 2 296 177 du cadastre du Québec)

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine afin d'autoriser un projet particulier de construction et d'occupation pour un bâtiment résidentiel de 25 mètres dans le quartier Griffintown.

Le conseil d'arrondissement peut autoriser un projet particulier de construction conformément au Règlement sur les projets particuliers de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA04 22003), adopté conformément à la procédure décrite aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1). Le projet comporte des dérogations à la hauteur, à la densité, à l'usage, au logement en sous-sol, au cour anglaise, au saillie dans une marge, au verdissement et au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Susceptible d'approbation référendaire

Les dispositions relatives à la hauteur, à la densité, à l'usage, aux cours anglaises et aux saillies dans une marge sont susceptibles d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION**Contexte :**

Le site est localisé dans le quartier Griffintown, sur la rue William, à l'extrémité ouest de la rue des Bassins. D'une superficie de près de 5 000 m², le site correspond aux lots 1 573 209 et 2 296 177 du cadastre du Québec et est occupé par plusieurs bâtiments identifiés comme témoin architectural significatif (TAS). Les bâtiments partiellement vacants sont à vocation

commerciale et industrielle et varient d'un à deux étages. Cette portion du quartier anciennement à vocation industrielle a vécu un important changement dans les dernières années vers une occupation majoritairement résidentielle.

Projet :

Le projet vise la construction d'un projet résidentiel d'environ 300 logements. Les bâtiments existants seront démolis afin de permettre la construction du bâtiment mais le projet prévoit la reconstruction de la façade et du mur latéral est, afin de commémorer la présence du TAS. Un stationnement souterrain d'environ 190 unités de stationnement sera aménagé. Le projet propose une diversité de typologies de logements offrant une bonne proportion de logements pour familles. Le projet prévoit la cession de 10 % de la superficie du site pour fins de parcs afin de créer un nouvel accès au parc du canal de Lachine et faciliter l'accès à la Place des ouvriers de Parcs Canada. Le projet prévoit également la cession d'une partie du terrain afin de permettre le bouclage de la rue des Bassins à la rue William. Ce faisant, le versement de ces terrains dans le domaine public de la Ville permet de concrétiser le plan d'aménagement du domaine public illustré au Programme particulier d'urbanisme - Secteur Griffintown.

Du point de vue architectural, le projet propose une volumétrie modulée avec des gradations de hauteur du côté du canal de Lachine permettant une ouverture du front bâti sur le canal et favorisant l'ensoleillement de la cour intérieure. Des retraits de façade du côté de la rue William permettent de mettre en valeur la reconstruction partielle du TAS et favorise l'ensoleillement de la rue et participe à la création d'un encadrement à échelle humaine de la rue.

Réglementation

Le projet présenté déroge à la hauteur de 20 m, à la densité de 4.5, à l'usage commercial et industriel, à l'interdiction de logement en sous-sol, aux normes d'aménagement d'une cour anglaise, aux normes relatives aux saillies dans une marge, à la cible visée pour le facteur de résilience climatique et au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) en raison de la cession d'un terrain au lieu du paiement en argent.

Concernant la dérogation au facteur de résilience climatique, l'arrondissement permet l'atteinte d'une cible de 0,33 au lieu de 0,50 en prenant en compte la cession d'une partie du terrain pour fins de parc. Ainsi, la superficie du terrain étant considérablement réduite, il est impossible pour le requérant d'atteindre la cible qui autrement l'aurait été sans difficulté.

	Plan d'urbanisme	01-280	Projet
Usage	Mixte	C.2C, I.3(1)	H.7
Hauteur (m)	25 m	9 à 20 m	25 m
Densité	2.0 - 6.0	3.0 - 4.5	5.0
Taux d'implantation	Moyen	35 %-70 %	60 %

Le projet est conforme aux paramètres du Plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

PPU – Griffintown

Pour les projets nécessitant une dérogation aux paramètres de zonage dans les limites prévues par le Plan d'urbanisme, le PPU Griffintown privilégie la procédure des *Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* afin d'encadrer ces projets. Cette approche favorise un encadrement qualitatif plus serré des

projets, tout en tenant compte des enjeux plus larges de leur insertion dans le secteur. L'adoption d'un projet particulier permettra d'accroître la qualité du projet et de favoriser la mise en œuvre du PPU, particulièrement pour ce projet, la mise en œuvre du plan d'aménagement du domaine public.

Évaluation selon les critères

Suivant les critères d'évaluation d'un projet particulier, le projet présente de nombreuses retombées positives pour le quartier, notamment la cession de terrain permettant la mise en œuvre du plan d'aménagement du domaine public du PPU (bouclage de la rue des Bassins, placette et accès à la Place des ouvriers de Parcs Canada, l'intégration de logements répondant aux besoins des familles, le généreux verdissement du bâtiment et du terrain et la reconstruction partielle du TAS.

Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) :

La DAUP recommande favorablement le projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de la séance du 23 janvier 2023, le CCU a émis un avis favorable avec conditions soit :

- Lors de la demande de permis de démolition du témoin architectural significatif, fournir un relevé détaillé des façades à reconstruire (dimensions, matériaux, structure);
- Exiger la reconstruction à l'identique de la façade et du mur latéral est;
- Exiger un retrait des façades sur la rue William pour les étages au-dessus du volume reconstruit;
- Aligner la porte de garage avec les ouvertures;
- Exiger une signalétique de commémoration afin de rendre accessible au public l'histoire du témoin architectural significatif.

Ces conditions ont été retranscrites dans la recommandation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le processus d'adoption devra se faire en fonction des directives gouvernementales en vigueur, notamment celle concernant les rassemblements de personnes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La consultation publique sera annoncée par une affiche sur le site et par un avis public sur le site web de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier prévisionnel :

Adoption d'une première résolution par le conseil d'arrondissement : 13 février 2023

Consultation publique : 22 février 2023

Adoption d'une deuxième résolution par le conseil d'arrondissement : 13 mars 2023

Approbation référendaire : Mars/avril 2023

Adoption du projet particulier par le conseil d'arrondissement : 11 avril 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA04 22003) .

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BINET-VANDAL
Conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2023-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux
entreprises en arrondissement

**Dossier # : 1238505003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu des paragraphes 1, 3 et 8 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour permettre la fermeture temporaire de la rue Dumas entre la rue Springland et la rue Allard, en face de l'école Dollard-des-Ormeaux, dans le cadre d'un projet pilote de rue-école prévu les 7, 14 et 21 juin 2023.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3, paragraphes 1, 3 et 8, du Règlement sur la circulation et le stationnement C-4.1 de l'arrondissement Le Sud-Ouest, il est possible d'établir des voies piétonnières, de déterminer les manœuvres obligatoires, ainsi que de prohiber, avec ou sans exception, la circulation de tout véhicule routier dans les chemins désignés, à condition que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée ou par des agents de circulation;

CONSIDÉRANT l'absence d'enjeux liés à la sécurité et à l'accessibilité du secteur;

Il est recommandé :

- 1- D'édicter une ordonnance autorisant la fermeture temporaire de la rue Dumas entre la rue Springland et la rue Allard, en face de l'école Dollard-des-Ormeaux, dans le cadre d'un projet pilote de rue-école prévu les 7, 14 et 21 juin 2023.
- 2- D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2023-05-31 09:46

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur - serv. adm. en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION Dossier # :1238505003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu des paragraphes 1, 3 et 8 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour permettre la fermeture temporaire de la rue Dumas entre la rue Springland et la rue Allard, en face de l'école Dollard-des-Ormeaux, dans le cadre d'un projet pilote de rue-école prévu les 7, 14 et 21 juin 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la Politique de l'enfant et de son programme Milieux de vie verts et actifs, l'arrondissement Le Sud-Ouest prévoit réaliser un projet pilote de rue-école pour tester des mesures visant à créer un environnement sécuritaire et favorable à l'épanouissement des enfants. Le projet est proposé en collaboration avec l'école primaire Dollard-des-Ormeaux, située sur la rue Dumas dans le secteur de Ville-Émard, ainsi qu'avec les parents bénévoles de cette école. Le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) pourrait également être impliqué dans ce dossier.

Le projet pilote de rue-école consisterait en la fermeture temporaire d'une rue bordant l'école pendant trois (3) mercredis consécutifs, aux heures d'arrivée et de départ des élèves, pour une durée de 30 minutes. L'objectif serait de sécuriser les abords de l'école, de favoriser les déplacements actifs et les rencontres entre citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent sommaire demande au conseil d'arrondissement d'adopter une ordonnance en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe 1, 3 et 8 de l'article 3, afin de permettre la réalisation d'un projet pilote de rue-école et ainsi d'autoriser la fermeture temporaire et ponctuelle d'une rue-école sur son territoire.

Détails du projet de rue-école:

- La rue Dumas sera fermée de manière ponctuelle entre Springland et Allard une fois par semaine, tous les mercredis, à partir du 7 juin, pour un total de 3 éditions. Les horaires de fermeture seront les suivants : de 7h45 à 8h15 le matin et de 15h15 à 15h45.
- Une prolongation du temps de fermeture pourrait être envisagée l'après-midi du

mercredi 21 juin, lors d'une fête de fin d'année prévue.

- Des bénévoles seront présents sur la rue (idéalement 4 personnes) pour assurer le respect de la fermeture de la rue et accompagner, à une vitesse de marche, les véhicules autorisés à accéder ou quitter la rue (résidentes et résidents, transports scolaires et transports adaptés).
- Installation de barrières (type Mills, 2 par extrémités de rues, prévoir des chaînes et cadenas pour pouvoir entreposer les barrières à proximité).
- Installation de la signalisation pour signaler la fermeture de la rue Dumas.

Possibilité d'implication de la part du Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM):

- Formation des bénévoles.
- Assurance responsabilité civile pour la tenue de l'événement.
- Agentes ou agents terrain pour supporter les bénévoles.

JUSTIFICATION

Le projet pilote de rue-école vise à offrir un environnement sécuritaire et convivial aux abords de l'école lors des entrées et sorties des classes. Son objectif est d'encourager les déplacements actifs tels que la marche, le vélo, la trottinette, etc., pour les enfants, tout en favorisant un esprit de communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribuera à la réalisation des priorités 3 et 19 de Montréal 2030, qui consistent respectivement à favoriser la mobilité durable et à offrir des environnements de vie sécuritaires et de qualité aux résidents de Montréal.

Les résultats attendus pour ces priorités sont les suivants :

Priorité 3 : L'objectif principal est d'augmenter les déplacements actifs dans les secteurs concernés en améliorant le partage de l'espace public et en accordant une priorité aux usagers de la route les plus vulnérables.

Priorité 19 : L'objectif principal est d'accroître le sentiment de sécurité lors des déplacements actifs en mettant l'accent sur la priorité et la sécurisation de ces modes de déplacements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Information et sensibilisation auprès des parents et des résidents de la rue Dumas entre Springland et Allard.

- Communication par courriel de la part de la direction.
- Distribution des affiches dans les agendas des élèves (3 semaines à l'avance).
- Distribution des affiches porte-à-porte dans les boîtes aux lettres des résidents.
- Affiches sur les rues.

- Organisation d'une assemblée.
- Tournée des classes pour informer des objectifs du projet.
- Implication de parents bénévoles pour assurer le respect de la fermeture de rue lors de la tenue de l'événement (idéalement 4 parents bénévoles).
- Redémarrage du projet de Trotibus à l'école.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelghani KACEL
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-24

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division mobilité et planification
des déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(trice) - amen. urb. & serv. aux
entreprises en arrondissement

**Dossier # : 1236748004****Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juin 2023

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau de Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – mai 2023.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 (1^o), (3^o)), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau de Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – mai 2023.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons, non alcoolisées et alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau des événements de Nom du tableau joint à l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 (8^o)) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et les périodes identifiées dans le tableau de Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – mai 2023 .

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2023-05-29 13:40**Signataire :** Benoit GLORIEUX

Directeur - serv. adm. en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1236748004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juin 2023

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant un événement et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour l'événement identifié et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest;
- Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4-1 art. 3 a. 8);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o))

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Affichage corridor culturel MR-63 CA22 22 0204 6 juin 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juin 2022 (dossier 1226748006)
 Animation extérieur projet chalet CA22 22 0411 5 décembre 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - décembre 2022 (dossier 1226748011)
 Vernissage CRCS Première édition
 On joue dans nos parcs CA22 22 0204 6 juin 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juin 2022 (dossier 1226748006)
 Ludothèque CA22 22 0204 6 juin 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juin 2022 (dossier 1226748006)
 Fête du Canada YIM CA22 22 0167 9 mai 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - mai 2022 (dossier 1226748003)
 Fête du Canada AID Embassy Première édition
 Théâtre la roulotte CA22 22 0247 11 juillet 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juillet 2022 (dossier 1226748007)
 Programmation de la Maison de la culture Marie-Uguay CA22 22 0247 11 juillet 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juillet 2022 (dossier 1226748007)
 Rendez-vous familiale des pompiers de Montréal CA22 22 0204 6 juin 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juin 2022 (dossier

1226748006)

Fête champêtre des policiers CA22 22 0204 6 juin 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juin 2022 (dossier 1226748006)

Festival culturel Yemba CA22 22 0204 6 juin 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juin 2022 (dossier 1226748006)

Festival de jeux géants CA22 22 0204 6 juin 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juin 2022 (dossier 1226748006)

A long walk to freedom Première édition

Festival de rue de la Petite-Bourgogne CA22 22 0204 6 juin 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juin 2022 (dossier 1226748006)

Full court 21 CA22 22 0247 11 juillet 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juillet 2022 (dossier 1226748007)

Tournoi de basket Stop à la violence Première édition

Film noir au canal CA22 22 0247 11 juillet 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juillet 2022 (dossier 1226748007)

Concours de breakdance CA22 22 0247 11 juillet 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juillet 2022 (dossier 1226748007)

Jour de l'émancipation CA22 22 0247 11 juillet 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - juillet 2022 (dossier 1226748007)

La rue en fête Première édition

Geordie Family Fair Première édition

Yatai Montréal Première édition

Cho Dem Première édition

La fête canine Première édition

Pocha MTL Première édition

Les Quais en musique Première édition

Fête fin d'année CASO Première édition

Festival sur le canal CA22 22 0167 9 mai 2022 Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - mai 2022 (dossier 1226748003)

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation complète ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, par exemple l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événement	Organisme	Lieu	Dates
Affichage corridor culturel MR-63	Projet MR-63	Sur les trottoirs de la rue Ottawa entre le Boulevard Robert-Bourassa et la rue William, Sur les trottoirs de la rue William entre la rue Ottawa et la rue Canning, Sur les trottoirs de la rue Canning entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Ottawa, Sur les trottoirs de la rue Notre-Dame Ouest entre la rue Canning et l'Avenue Atwater	6 juin au 31 octobre 2023
Animation extérieur projet chalet	Centre de Loisirs Monseigneur-Pigeon	Parc Clifford	L'événement : 6 juin au 22 juin 2022: Lundi au vendredi de 16 h à 19 h / Samedi et

			dimanche de 11 h à 16 h 23 juin au 31 août 2022 : Tous les jours de 10 h à 20 h 1er septembre au 31 décembre 2022: Lundi au vendredi de 16 h à 19 h / Samedi et dimanche de 11 h à 16 h.
Vernissage CRCS	Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc.	Parc Gédéon-de-Catalogne	L'événement : 21 juin 2023 de 16 h à 20 h Montage : 12 h à 16 h Démontage : 20 h à 21 h 30 En cas d'intempéries : Annulé
On joue dans nos parcs	Centre d'Intégration à la Vie Active	Parc de l'Encan	L'événement : 23 juin 2023 de 10 h à 12 h En cas d'intempéries : Annulé
Ludothèque	Ville de Montréal - Arrondissement Le Sud-Ouest	Parc des Jazzmen	24 juin au dimanche 27 août 2023 Lundi au vendredi de 14h à 20h / Samedi et dimanche de 13 h à 19 h
Ludothèque	Ville de Montréal - Arrondissement Le Sud-Ouest	Parc LeBer	24 juin au dimanche 27 août 2023 Lundi au vendredi de 14h à 20h / Samedi et dimanche de 13 h à 19 h
On joue dans nos parcs	Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc.	Parc Gédéon-de-Catalogne	L'événement : 26 juin au 21 août 2023: Lundi au jeudi de 18 h à 19 h En cas d'intempéries : Annulé
On joue dans nos parcs	Centre sportif de la Petite-Bourgogne	Parc de la Stelco	L'événement : les mardi du 27 juin au 22 août 2023 de 18 h à 19 h ainsi que les mercredi du 28 juin au 9 août de 11 h à 12 h En cas d'intempéries : Annulé
Fête du Canada YIM	Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar-Peterson	L'événement : 1 juillet 2023 de 12 h à 19 h Montage : 1 juillet 2023 de 9 h à 12 h Démontage : 1 juillet 2023 de 19 h à 20 h En cas d'intempéries : Maintenu
Fête du Canada AID	Ambassade de l'aide	Parc Angrignon - site les étangs	L'événement : 1 juillet 2023 de 14 h à 19 h

Embassy			Montage : 1 juillet 2023 de 12 h à 14 h Démontage : 1 juillet 2023 de 19 h à 20 h En cas d'intempéries : Annulé
Théâtre la Roulotte	Maison de la culture Marie-Uguay	Parc Campbell Ouest	L'événement : 4 juillet 2023 de 8 h 30 à 21 h Montage : 4 juillet 2023 de 8 h 30 à 20 h 30 Démontage : 4 juillet 2023 de 20 h à 21 h En cas d'intempéries : Annulé
Programmation de la Maison de la culture Marie-Uguay	Ville de Montréal - Arrondissement Le Sud-Ouest	Parc Sir-George-Étienne-Cartier	L'événement : Jeudis du 6 juillet 2023 au 17 août 2023, de 19 h à 20 h 30 Montage : 10 h à 19 h Démontage : 20 h 30 à 22 h En cas d'intempéries : Annulé
Rendez-vous familiale des pompiers de Montréal	Association des pompiers de Montréal inc.	Parc Angrignon - site les étangs et stationnement Trinitaire	L'événement : 7 juillet 2023 au 9 juillet 2023, de 7 h à 17 h Montage : 6 juillet 2023 de 8 h à 20 h Démontage : 9 juillet 2023 de 17 h à 20 h En cas d'intempéries : Maintenu
Fête champêtre des policiers	Fraternité des policiers et policières de Montréal inc.	Parc Angrignon - site la clairière	L'événement : 8 juillet 2023 de 9 h 30 à 16 h 30 Montage : 7 juillet 2023 de 13 h à 18 h Démontage : 8 juillet 2023 de 16 h 30 à 20 h En cas d'intempéries : Annulé
Festival culturel Yemba	Association Yemba du Canada	Parc Angrignon - site les étangs	L'événement : 8 juillet 2023 de 14 h à 20 h Montage : 8 juillet 2023 de 9 h à 14 h Démontage : 8 juillet 2023 de 20 h à 22 h En cas d'intempéries : Maintenu
Festival des jeux géants	Loisirs Saint-Henri	Parc Daisy-Peterson-Sweeney	L'événement : 8 juillet 2023 de 11 h à 21 h et le 9 juillet 2023 de 11 h à 17 h Montage : 8 juillet 2023 de 8 h à 11 h Démontage : 9 juillet 2023 de 17 h à 20 h

			En cas d'intempéries : Annulé
A long walk to freedom	La table ronde du mois de l'histoire des noirs	Parc Vinet	L'événement : 9 juillet 2023 de 10 h à 16 h Montage : 9 juillet 2023 de 8 h à 10 h Démontage : 9 juillet 2023 de 16 h à 19 h En cas d'intempéries : Maintenu
Festival de rue de la Petite-Bourgogne	Société de développement commercial Les Quartiers du Canal	Rue Notre-Dame entre l'avenue Atwater et la rue Vinet	L'événement : 13 et 14 juillet 2023 de 12 h à 23 h , 15 juillet 2023 de 10 h à 23 h et le 16 juillet 2023 de 10 h à 21 h Montage : 12 juillet 2023 dès 8 h Démontage : 16 et 17 juillet 2023 En cas d'intempéries : Maintenu
Full court 21	Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar-Perterson	L'événement : 15 juillet 2023 de 9 h à 18 h Montage : 15 juillet 2023 de 8 h à 9 h Démontage : 15 juillet 2023 de 18 h à 18 h 30 En cas d'intempéries : Maintenu
Tournoi de basket Stop à la violence	Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar-Peterson	L'événement : 22 juillet 2023 de 9 h à 18 h Montage : 22 juillet 2023 de 8 h à 9 h Démontage : 22 juillet 2023 de 18 h à 19 h En cas d'intempéries : remis au 23 juillet en cas d'intempérie
Film noir au canal	Film Noir au Canal	Square Saint-Patrick	L'événement : Le 16, 23 et 30 juillet 2023 de 18 h à 23 h Le 6, 13 et 20 août 2023 de 18 h à 23 h Montage : 17 h aux dates visées Démontage : 23 h aux dates visées En cas d'intempéries : Annulé
Concours de breakdance	Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar-Peterson	L'événement : 28 juillet 2023 de 16 h à 20 h Montage : 28 juillet 2023 de 15 h à 16 h Démontage : 28 juillet 2023 de 20 h à 21 h

			En cas d'intempéries : Annulé
Jour de l'émancipation	Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar-Peterson	L'événement : 30 juillet 2023 de 12 h à 18 h Montage : 30 juillet 2023 de 8 h à 12 h Démontage : 30 juillet 2023 de 18 h à 20 h En cas d'intempéries : Maintenu
La rue en fête	La Maison Benoît Labre	Parc Victor-Rousselot	L'événement : 20 août 2023 de 12 h à 16 h Montage : 20 août 2023 de 10 h à 15 h 45 Démontage : 20 août 2023 de 16 h à 18 h En cas d'intempéries : maintenu
Goerdie Family Fair	Goerdie productions inc.	Parc Sir-Georges-Étienne-Cartier	L'événement : 26 août 2023 de 11 h à 16 h Montage : 26 août 2023 de 8 h à 11 h Démontage : 26 août 2023 de 16 h à 19 h En cas d'intempéries : Remis au 27 août 2023
Yatai Montréal	Projet MR-63	Bassin Peel	8 et 9 juin 2023 de 17 h à 22 h 10 et 11 juin 2023 de 12 h à 22 h
Cho Dem	Projet MR-63	Bassin Peel	15 et 16 juin 2023 de 17 h à 22 h 17 et 18 juin 2023 de 12 h à 22 h
La fête canine	Projet MR-63	Bassin Peel	29 et 30 juin 2023 de 17 h à 22 h 1 et 2 juillet 2023 de 12 h à 22 h
Pocha MTL	Projet MR-63	Bassin Peel	6 et 7 juillet 2023 de 17 h à 22 h 8 et 9 juillet 2023 de 12 h à 22 h
Les Quais en musique	Projet MR-63	Bassin Peel	14 juillet 2023 de 17 h à 22 h 15 et 16 juillet 2023 de 12 h à 22 h
Fête fin d'année CASO	Club aquatique du Sud-Ouest	Parc Campbell Ouest	L'événement : 11 juin 2023 de 10 h à 12 h Montage : 11 juin 2023 de 9 h 30 à 10 h Démontage : 11 juin 2023 de 12 h à 13 h 30 En cas d'intempéries : Maintenu
Festival sur le	Festival sur le Canal	Parc de l'ancienne-cours-	L'événement: 16 au 18

Canal		de-triage	juin de 8 h à 00 h 00 Montage : 14 juin 2023 de 8 h à 00 h 00 Démontage : 19 juin 2023 de 8 h à 13 h En cas d'intempéries : Maintenu
-------	--	-----------	--

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer leurs événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour soutenir à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et partenaires concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les responsables de la promotion d'événements doivent mettre en place des mesures de sécurités reliées à la COVID-19 et suivre les recommandations du gouvernement et de l'INSPQ. Les autorisations émises par l'arrondissement ne seront effectives que si les mesures sanitaires en place le permettent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public édictant les ordonnances sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin RACETTE
Agent de développement

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Cheffe de section

Le : 2023-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
Directeur culture sports loisirs développement
social



Dossier # : 1238504009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 1101, rue Ottawa (MR-63)

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par Rayside Labossière, architectes, déposés et estampillés en date du 27 mars 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 1101, rue Ottawa.

Signé par	Marc-André HERNANDEZ	Le 2023-05-08 16:50
------------------	-------------------------	---------------------

Signataire :

Marc-André HERNANDEZ

directeur(trice) - amen. urb. & serv. aux entreprises en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION**Dossier # :1238504009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 1101, rue Ottawa (MR-63)

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la construction d'un bâtiment situé au 1101, rue Ottawa.

Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement du Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au Fascicule d'intervention B1 - Nouvelle construction, ainsi que l'annexe F - Secteur Griffintown et en rapport à l'unité de paysage 5.1 - Fief de Nazareth.

Cette unité de paysage située dans le secteur Griffintown est en grande transformation.

Le bâtiment industriel converti et les immeubles d'appartement sont les typologies principales de cette unité de paysage.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants, autorisé sous la résolution CA21 22 0327 :

- Les catégories d'usage : E. 2(1), C.2 et C.4;
- Les hauteurs de construction : 18 m;
- Le taux d'implantation maximum : 27%.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA21 22 0327- Séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2021 : Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant la construction d'un projet commercial situé au 1101, rue Ottawa (lot 1 853 744 du cadastre du Québec)

DESCRIPTION

Le projet consiste en l'intégration d'un bâtiment iconique au sein de la nouvelle place William-Dow, située à l'angle des rues Peel, Ottawa et Young, créant ainsi un lieu unique à l'échelle métropolitaine. Construit à partir d'anciens wagons du métro de Montréal, ce bâtiment représente l'articulation entre l'héritage montréalais et son avenir en offrant un espace

dynamique et rassembleur comprenant des usages culturels et commerciaux.

Les revêtements extérieurs et les composantes du projet sont les suivants :

- Structure en acier pour la portion hors sol avec panneaux métalliques prépeints, de couleur noir;
- Murs en béton préfabriqués recouverts de vignes vierges;
- Mur-rideau en aluminium anodisé peint noir avec vitrage triple, verre clair.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 1er mai 2023.

L'objectif principal pour un nouveau bâtiment est de s'inspirer des caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage dans lequel il se trouve et contribuer à l'évolution de son milieu d'insertion tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Approbation PIIA - CCU du 1er mai 2023 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant que les travaux proposés respectent les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA applicables au projet en regard d'une nouvelle construction, lors de la séance, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 5 juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pier MARCHAND
ARCHIT.PLANIF.

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2023-04-26



Dossier # : 1234824003

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver les plans PIIA – Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 6971, rue Jogues

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Shannon Ross, architecte, déposés et estampillés en date du 19 mai 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 6971, rue Jogues.

Signé par Marc-André HERNANDEZ **Le** 2023-05-23 10:47

Signataire : Marc-André HERNANDEZ

directeur(trice) - amen. urb. & serv. aux entreprises en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION **Dossier # :1234824003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans PIIA – Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 6971, rue Jogues

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages sur le lot vacant situé au 6971, rue Jogues.

Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA22 22014 de l'arrondissement du Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B1 - Nouveaux bâtiments et en rapport à l'unité de paysage 3.13 - Ville Émard Sud.

Incluse dans l'aire de paysage Côte-Saint-Paul, l'unité de paysage Ville Émard Sud est délimitée par la bande de parcelles nord du boulevard des Trinitaires au sud, la bande de parcelles ouest de la rue Hamilton à l'est et la frontière entre les arrondissements du Sud-Ouest et de LaSalle à l'ouest. Elle inclut également les parcelles situées de part et d'autre de la rue Jogues.

Les bâtiments compris dans cette unité de paysage sont généralement contigus. Les typologies principales sont représentées par le duplex avec escalier extérieur et la maison d'appartements tandis que les typologies secondaires sont représentées par la maison boomtown, la maison de vétérans et le duplex surélevé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet est soumis aux paramètres de zonage suivants :

- Catégories d'usages : H.1-3
- Hauteurs de construction : 2 à 2 étages, 0 à 9 m
- Taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 60 %

Le nouveau bâtiment de 2 étages avec sous-sol s'inspire de la typologie du duplex avec

escalier extérieur. Il est aligné sur la rue avec le bâtiment de 2 étages situé à gauche avec une marge avant de 4 m et détaché de ses voisins qui sont tous les deux des duplex avec escalier extérieur et comporte une marge arrière de 7m de profondeur donnant sur la ruelle.

D'une largeur de 5,5 m et d'une profondeur d'environ 27 m, le nouveau bâtiment comprend 2 logements dont celui du RDC qui occupe aussi le sous-sol. Le logement du 2e étage est doté d'une mezzanine aménagée sur la toiture. Un escalier métallique extérieur est aménagé en façade pour desservir le logement du 2e étage.

Les matériaux de parement sont les suivants :

- Brique d'argile rouge de "Meridian" de type "Williamsburg MK2", format modulaire métrique pour la façade principale et les façades latérales;
- Revêtement en clin de bois de "Maibec" de type "Contemporain texturé" disposé horizontalement et de couleur "Noir Maibec 399";
- Toiture à baguette de "MacMetal Architectural" modèle MS1, couleur "Noir Titane";
- Fascias, cadres de fenêtre et des portes, escaliers, etc., en aluminium noir.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mars 2023 et à celui du 15 mai 2023.

L'analyse du projet en vertu du Règlement sur les PIIA a été effectuée selon le fascicule d'intervention E1 - Construction ou agrandissement.

L'objectif du PIIA pour la construction d'un bâtiment est de préserver et rehausser les qualités du cadre bâti et du paysage urbain, contribuer à l'aménagement et au développement d'un milieu à l'échelle humaine et participer à la transition écologique et à la lutte aux changements climatiques.

Approbation PIIA - CCU du 20 mars 2023 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA en regard de l'intervention et des dispositions applicables au projet, lors de la séance du CCU du 20 mars 2023, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de construction du bâtiment situé au 6971, rue Jogues, à la condition d'opter pour un parement et une toiture de la mezzanine plus clair.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette séance, le CCU a émis un avis défavorable au projet, estimant nécessaire de:

- Éviter la toiture à versants de la mezzanine et les pignons des fenêtres;
- Remplacer les revêtements noirs de la toiture et des revêtements pâles;
- Réduire la taille des fenêtres en façade, s'inspirer des proportions des fenêtres du secteur;
- Revoir les proportions des impostes des portes en façade;
- Éviter les marquises en pente, opter pour des pentes minimums non perceptibles;
- Aligner le parapet avec celui du voisin de gauche.

Approbation PIIA - CCU du 15 mai 2023 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant:

- Les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA en regard de l'intervention;
- L'évolution du projet suite aux recommandations du CCU du 20 mars 2023;

Lors de la séance du CCU du 15 mai 2023, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de construction du bâtiment situé au 6971, rue Jogues et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette séance, le CCU a émis un avis favorable au projet; aux conditions suivantes:

- Éliminer la mezzanine proposée qui ne s'intègre pas à la rue;
- Aligner les niveaux du balcon du 2e étage et celui du parapet avec ceux du bâtiment de gauche;
- Éliminer les impostes latérales des portes d'entrée situées en façade.

Suite à ce CCU, de nouveaux plans incluant les conditions émises par les membres ont été transmis le 19 mai 2023 à la DAUP. Ces plans sont joints au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 5 juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

El-Bassim KAZI-AOUAL
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2023-05-23



Dossier # : 1234824008

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver les plans PIIA – Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 6300, Laurendeau

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Bryan Marchand, architecte, déposés et estampillés en date du 18 mai 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 6300, rue Laurendeau.

Signé par Marc-André HERNANDEZ **Le** 2023-05-23 10:50

Signataire : Marc-André HERNANDEZ

directeur(trice) - amen. urb. & serv. aux entreprises en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1234824008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans PIIA – Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 6300, Laurendeau

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de construction du bâtiment situé au 6300, rue Laurendeau a été autorisé le 5 décembre 2022 en vertu de la Résolution CA22 220416. Ce projet prévoit la construction d'un immeuble abritant un centre d'hébergement pour adultes atteints du trouble du spectre de l'autisme.

Le projet a été approuvé précédemment en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal qui a permis de déroger à l'usage, à la profondeur du lot, au taux d'implantation et à la marge arrière.

Le projet qui dépend entièrement de subventions et de donateurs privés est piloté par un organisme à but non lucratif qui doit s'assurer de sa viabilité sans en affecter la qualité. Un exercice de réduction des coûts du projet a été entrepris impliquant des modifications de la façade principale du bâtiment qui donne sur le boulevard Desmarchais.

Cette demande doit être approuvée conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel qu'exigé par l'article 3 du Règlement RCA22 22014 de l'arrondissement du Sud-Ouest, et doit être évaluée selon les objectifs et critères de l'annexe B1 - Construction d'un bâtiment, ainsi que ceux de l'unité de paysage 3.8 - Côte des Argoulets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution CA22 220287 du 12 septembre 2022 : Demander au conseil municipal d'adopter un Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 437 257 à des fins d'hébergement dans le cadre d'un projet destiné aux personnes ayant besoin d'aide (dossier 1228678006).
- Résolution CM22 1340 du 22 novembre 2022 - Adoption : Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 437 257 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un projet destiné aux personnes ayant besoin d'aide, site du 6300, rue Laurendeau, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (dossier 1228678006).
- Résolution CA22 220416 du 5 décembre 2022 - Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 6300, rue Laurendeau (dossier 1224824023).

DESCRIPTION

Les modifications au projet approuvé se situent principalement au niveau de la façade donnant sur le boulevard Desmarçais. Ces modifications concernent les éléments suivants :

- Remplacement de la pierre calcaire approuvée précédemment par une alternance de différents appareillages de briques grises afin de rappeler la façade principale de l'église qui est en pierre des champs;
- Augmentation de la proportion de bois pour accentuer le caractère résidentiel du bâtiment. Le revêtement de bois du RDC sera installé en retrait afin d'assurer sa pérennité et le protéger des intempéries;
- Augmentation de la fenestration et ajout de panneaux ouvrants.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 15 mai 2023. L'analyse du projet en vertu du Règlement sur les PIIA a été effectuée selon le fascicule d'intervention E1 - Construction ou agrandissement.

L'objectif du PIIA pour la construction d'un bâtiment est de préserver et rehausser les qualités du cadre bâti et du paysage urbain, contribuer à l'aménagement et au développement d'un milieu à l'échelle humaine et participer à la transition écologique et à la lutte aux changements climatiques.

CCU du 15 mai 2023 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- Les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA en regard de l'intervention;
- Que la démarche conceptuelle et la réponse architecturale liées aux besoins particuliers des usagers TSA demeurent conformes à celles du projet approuvé en vertu de la Résolution CA22 220416 du 5 décembre 2022;

lors de la séance du CCU du 15 mai 2023, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de construction du bâtiment situé au 6300, rue Laurendeau et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du CCU :

Lors de cette même séance les membres du CCU ont émis un avis favorable au projet, aux conditions suivantes :

- Fournir les spécifications de la brique grise proposée. Les membres du CCU se sont aussi dits favorables à l'utilisation d'une brique grise tirant vers le beige ou d'une brique brun clair;
- Sur la façade latérale gauche, prévoir une séparation entre la brique rouge et grise, tel que prévu sur la façade latérale droite.

Suite au CCU, l'architecte du projet a transmis de nouveaux plans qui répondent aux deux conditions du CCU. Ces plans transmis le 18 mai 2023 sont joints au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 5 juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

El-Bassim KAZI-AOUAL
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2023-05-23



Dossier # : 1238504007

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 2207, rue de Coursol

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Marie-Eve Lamarre, architecte de l'atelier SUWA, déposés et estampillés en date du 16 mai 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 2207, rue Coursol.

Signé par Marc-André HERNANDEZ **Le** 2023-05-24 11:38

Signataire : Marc-André HERNANDEZ

directeur(trice) - amen. urb. & serv. aux entreprises en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION**Dossier # :1238504007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 2207, rue de Coursol

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la transformation du bâtiment résidentiel situé au 2207, rue Coursol.

Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 5 du RCA 22 22014 de l'arrondissement du Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention E.1 - Construction ou agrandissement ainsi que l'unité de paysage 1.4 - Rue Coursol Est.

Incluse dans l'aire de paysage Petite Bourgogne, la rue Coursol présente une unité architecturale de 2 étages et des matériaux d'origine remarquables.

La maison urbaine est la typologie principale de cette unité de paysage. On y retrouve le duplex 3 étages, la conciergerie ainsi que les immeubles mixtes comme typologie secondaire.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.1.-3;
- Les hauteurs de construction : 1 à 2 étages, 0 à 9 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 50 %.

Le bâtiment est situé dans un secteur significatif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 22 22 0328 du 11 octobre 2022: Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial et l'aménagement d'une aire de stationnement pour l'immeuble situé au 2207, rue Coursol (lot 4 142 150 du cadastre du Québec) (dossier 1227680003)

DESCRIPTION

Le projet vise l'agrandissement en cour arrière de l'immeuble existant, sur 1 étage, basé sur un concept de mur-jardin.

Les revêtements extérieurs et les composantes du projet sont les suivants :

- Brique de la compagnie McAvoy, modèle Cobset, couleur rouge, avec patine et texture.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 avril 2023.

Les objectifs généraux pour un agrandissement sont de préserver et rehausser les qualités du cadre bâti et du paysage urbain, contribuer à l'aménagement et au développement d'un milieu à échelle humaine et de limiter les impacts sur les bâtiments voisins.

Approbation PIIA - CCU du 17 avril 2023 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant que les travaux proposés respectent les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA applicables au projet en regard d'un agrandissement, lors de la séance, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet, à la condition de revoir le choix de brique et/ou d'ajouter des jeux de brique au projet afin de se rapprocher davantage du concept de mur-jardin.

Le 16 mai 2023, la division de l'urbanisme a reçu les plans révisés incluant la condition édictée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 5 juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pier MARCHAND
ARCHIT.PLANIF.

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2023-05-23



Dossier # : 1234824004

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver les plans PIIA – Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 3400, boulevard Des Trinitaires

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Sébastien Roy, architecte, déposés et estampillés en date du 2 février 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 3400, rue Des Trinitaires.

Signé par Marc-André HERNANDEZ Le 2023-05-23 11:34

Signataire :

Marc-André HERNANDEZ

directeur(trice) - amen. urb. & serv. aux entreprises en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1234824004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans PIIA – Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 3400, boulevard Des Trinitaires

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la construction d'un bâtiment d'accueil transitoire dans le Parc Angrignon donc le numéro civique sera le 3400, boulevard Des Trinitaires.

Afin de répondre adéquatement aux besoins des usagers actuels et futurs du parc, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMPS) a entrepris l'élaboration d'un plan directeur pour le Parc Angrignon qui permettra de procéder à la réfection de bassins et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles ainsi qu'à l'installation du nouveau bâtiment d'accueil. L'installation de ce bâtiment transitoire qui comprend des toilettes et un local communautaire pour le ski de fond, nécessitera le branchement de l'eau potable, de l'égout et de l'électricité.

Ce projet qui a été approuvé par le Conseil exécutif du 3 mai 2023, doit être réalisé avant décembre 2023. Il se déroulera en 2 phases, soit:

- La préparation du site;
- La fourniture et l'installation du pavillon d'accueil temporaire de type préfabriqué pour éviter de perturber la nidification des oiseaux migrateurs et de proie du parc.

Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA22 22014 de l'arrondissement du Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B1 - Nouveaux bâtiments et en rapport à l'unité de paysage 3.17 - Parc Angrignon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le bâtiment d'accueil transitoire est positionné stratégiquement dans le parc afin de desservir les nombreux promeneurs ainsi que les usagers du stationnement de la station de Métro Angrignon située à proximité. Le bâtiment d'accueil temporaire est aussi situé à la rencontre des services souterrains d'aqueduc, de sanitaire et d'électricité du parc.

L'emplacement choisi permet ainsi de minimiser les travaux et réduire l'impact sur le site lors de son démantèlement prévu d'ici 5 à 10 ans.

Le bâtiment comporte une salle polyvalente, un local technique / conciergerie, une toilette universelle, une toilette universelle non genrée dédiée à la salle polyvalente et à l'extérieur, une toilette non genrée, des escaliers d'accès et une rampe d'accès pour accessibilité universelle.

Constituée d'un assemblage de deux modules préfabriqués en bois (13 m x 3,5 m et 13 m x 3 m) montés sur des pieux vissés temporaires, la structure du bâtiment est légèrement surélevée du sol afin de permettre les raccordements des services.

Le bâtiment s'inspire du langage architectural des Quartiers d'hiver avec ses arches en béton, une coquille métallique vient enrober les modules préfabriqués et articule un lien conceptuel entre le bâtiment d'accueil temporaire et le bâtiment des Quartiers d'hiver.

Le concept graphique qui est extrait de l'esquisse réalisée à main levée par l'architecte des Quartiers d'hiver en 1967, est la représentation abstraite d'une végétation sous forme d'une pellicule autocollante de vinyle. La coloration du bâtiment d'accueil transitoire est respectueuse du langage architectural des autres pavillons présents dans le parc Angrignon dont la couleur dominante est le vert forêt. L'utilisation de la couleur vert Tilleul comme couleur principale permet au bâtiment de se distinguer de son environnement tout en s'agençant bien avec l'environnement du parc.

Les matériaux de parement sont:

- La coquille métallique: Profilé métallique de couleur "Vert Tilleul";
- Les 2 modules préfabriqués: Profilé métallique de type corrugué 7/8" de couleur "Vert Forêt";
- Garde-corps rampe et escalier: Tôle perforée de couleur "Vert Tilleul".

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 15 mai 2023.

L'analyse du projet en vertu du Règlement sur les PIIA a été effectuée selon le fascicule d'intervention E1 - Construction ou agrandissement.

L'objectif du PIIA pour la construction d'un bâtiment est de préserver et rehausser les qualités du cadre bâti et du paysage urbain, contribuer à l'aménagement et au développement d'un milieu à l'échelle humaine et participer à la transition écologique et à la lutte aux changements climatiques.

Approbation PIIA - CCU du 15 mai 2023 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA en regard de l'intervention et des dispositions applicables au projet, lors de la séance du CCU du 15 mai 2023, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de construction du bâtiment situé au 3400, boulevard Des Trinitaires et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette séance, le CCU a émis un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTREAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 5 juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

El-Bassim KAZI-AOUAL
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2023-05-23



Dossier # : 1231991003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport du maire des faits saillants des résultats financiers de l'exercice 2022 de l'arrondissement Sud-Ouest

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt du rapport du maire aux citoyens des faits saillants des résultats financiers 2022 de l'arrondissement du Sud-Ouest;

De décréter que le texte de ce rapport soit publié sur le site Internet et qu'il soit distribué de porte à porte à l'ensemble de l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2023-06-01 19:40

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur - serv. adm. en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1231991003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport du maire des faits saillants des résultats financiers de l'exercice 2022 de l'arrondissement Sud-Ouest

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément aux dispositions de l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et à l'article 105.2.2. de la Loi sur les cités et villes, lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue en juin, le maire de l'arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement et, le cas échéant, du rapport du vérificateur général et de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés. Ce rapport est diffusé sur le site Internet de l'arrondissement et conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 220180 Déposer le rapport du maire des faits saillants des résultats financiers de l'exercice 2021 de l'arrondissement Sud-Ouest (dossier 1221991003)
CA21 220205 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 (dossier 1218400001)
CA20 220154 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 (dossier 1208400001)

DESCRIPTION

Le rapport du maire sur la situation financière au 31 décembre 2022 de l'arrondissement Sud-Ouest est porté à l'attention des membres du conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

Le maire de l'arrondissement doit faire rapport aux citoyens lors d'une séance ordinaire du conseil des faits saillants des résultats financiers et du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe de l'année précédente si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt : CA du 5 juin 2023

Publication : juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit GLORIEUX
Directeur - serv. adm. en arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Benoit GLORIEUX
Directeur - serv. adm. en arrondissement

Le : 2023-05-30



Dossier # : 1237279004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu le 16 mai 2023, pour la résolution distincte CA23 220135 visant à autoriser la construction d'un projet résidentiel situé au 1990, rue William - Zone 0368 et zones contiguës 0571, 0385, 0390 et 0563 (dossier en référence 1234334001)

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat annonçant le résultat du registre tenu le 16 mai 2023, pour la résolution distincte CA23 220135 visant à autoriser la construction d'un projet résidentiel au 1990, rue William - Zone visée 0368 et zones contiguës 0571, 0385, 0390 et 0563.

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2023-05-19 07:32

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237279004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu le 16 mai 2023, pour la résolution distincte CA23 220135 visant à autoriser la construction d'un projet résidentiel situé au 1990, rue William - Zone 0368 et zones contiguës 0571, 0385, 0390 et 0563 (dossier en référence 1234334001)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), un registre a été tenu le 16 mai 2023, de 9 h à 19 h, pour la résolution suivante:

- Résolution distincte CA23 220135 visant à autoriser la construction d'un projet résidentiel situé au 1990, rue William - Zone visée 0368 et zones contiguës 0571, 0385, 0390 et 0563.

L'avis public annonçant le registre a été publié le 2 mai 2023, dans *Le Devoir* et sur le site internet de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 220135 - 11 avril 2023 - Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution distincte autorisant la construction d'un projet résidentiel situé au 1990, rue William (lots 1 573 209 et 2 296 177 du cadastre du Québec) - Zone visée 0368 et zones contiguës 0571, 0385, 0390, 0563 (dossier 1234334001)

DESCRIPTION

Les résultats du registre sont :

Le nombre de personnes habiles à voter pour ce règlement était de 1161.

Le nombre de demandes requis pour le registre pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 127.

Le nombre de demandes faites à l'égard de ce registre a été de 193.

Par conséquent, un scrutin référendaire doit être tenu

JUSTIFICATION

Suite à la tenue du registre, le secrétaire d'arrondissement dresse un certificat établissant le

résultat et le dépose devant le conseil à sa séance suivante, conformément aux articles 555 et 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-17

Sylvie PARENT
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit GLORIEUX
Directeur - serv. adm. en arrondissement